

ECHOS DU **TRESOR**



Magazine trimestriel du Trésor N° 0006 - Août 2020

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne



ZOOM
SUR

La Trésorerie Paierie
pour l'Étranger (TPE)



POSTE
À LA UNE

La Perception de Pikine:
riche d'un personnel
engagé et dynamique

INFO
UTILE

Le télétravail



Certificat

Certificate

N° 2018/81266.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

PUBLIC DEBT MANAGEMENT

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

16 RUE MOHAMED 5 X RUE AMADOU ASSANE NDOYE -SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-12-07

Jusqu'au
until

2021-12-06



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n°4-0001. Certification de Systèmes de Management. Partie disponible sur www.co.fr.
COFRAC accreditation n°4-0001. Management System Certification. Scope available on www.afnor.org. AFAQ est une marque déposée.
AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0003 7.11-2014

PRESIDENT DU COMITE EDITORIAL
Cheikh Tidiane DIOP

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Hahmadou Bamba TINE

REDACTEUR EN CHEF
Malick BA

REDACTION
Aminata BOCOUM
Bineta FALL

ONT COLLABORE A CE NUMERO
Ndiom SECK (DEES)
Serigne Amadou SEYE (Inspecteur du Trésor
à la retraite)
Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS)

COORDINATION TECHNIQUE - INFOGRAPHIE - PHOTOS
Papa Bara NIANG (DMS)

IMPRESSION
Imprimerie Des Maristes (IDM)
Tel: 33 832 20 20 / 77 930 02 19

CONTACT
Cellule de la Communication
et du Protocole de la DGCP

2, AV. Georges POMPIDOU x Rue Saint-Michel
BP: 202 DAKAR
Tel: +221 33 849 91 51
Fax: +221 33 822 55 06
dgcptsen@tresor.gouv.sn
sentresor.org



2

EDITO LE TRESOR AUX FRONTS

PAR LE DIRECTEUR GENERAL M. CHEIKH TIDIANE DIOP

4

TRESOR NEWS

CHEIKH NDIAYE : un profil rassurant 4

ABDOULAYE FALL : un homme du sérail à la tête de la Trésorerie générale 6

MAME DIAMA DIOUF DIABATE : une férue de la comptabilité 8

ADAMA RACINE SOW : un serviteur infatigable de l'Etat profondément enraciné dans les valeurs républicaines 10

LA MODERNISATION DES SERVICES DU TRESOR SE POURSUIT 12

12

DOSSIER

LUTTE CONTRE LA COVID-19 : le Trésor public en première ligne

La Direction de l'Administration et du Personnel au-devant pour éviter la contagion 13

Avec cette crise sanitaire, aucune difficulté dans les relations entre la DSPL et les collectivités territoriales 15

Mise en place de mesures pour accompagner le secteur privé dont les commissionnaires en Douane en collaboration avec les perceptions de Dakar-Port et AIBD 18

Modou BEYE, Direction de la Comptabilité publique 24

Mamadou KA, Direction du Contrôle interne 25

Thierno Gackou, Direction de l'informatique 26

Maguette Ndiaye NDOYE, Direction de la Comptabilité publique 26

Moussa NDIAYE, Cabinet de la Direction générale 27

CONTRIBUTION : les contraintes des plans de résilience et de relance économiques face au risque d'insoutenabilité de la dette - Par NDIOM SECK 28

32

ZOOM SUR

LA TRESORERIE PAIERIE POUR L'ETRANGER, un réseau constitué de 54 payeurs en service auprès des Missions diplomatiques et consulaires du Sénégal à l'Etranger

41

POSTE A LA UNE

PERCEPTION DE PIKINE: riche d'un personnel engagé et dynamique

46

GESTION DU PERSONNEL

Hommage à Ousmane SARR par Serigne Amadou SEYE 49

52

INFO UTILE

LE TELETRAVAIL

E DITO

Le Trésor aux fronts

ECHOS
DU TRÉSOR



La maladie à coronavirus, appelée Covid-19, a mis les systèmes sanitaires des Etats du monde entier à rude épreuve. Elle a également affecté, à travers ses externalités innombrables et inestimables des secteurs névralgiques comme l'économie et les finances, remettant du coup en question l'équilibre précaire des nombreux pays.

L'ampleur des risques liés à l'expansion de la pandémie et les enjeux qui s'y rapportent ont poussé les autorités de la République du Sénégal à décréter l'Etat d'urgence et à mettre en place un dispositif de résilience pour, d'une part, freiner l'évolution de la maladie, et d'autre part, relancer les secteurs d'activités socio-économiques fortement affectés.

La mise en œuvre des mesures de riposte, s'est faite à travers la définition d'un programme national de lutte et la mobilisation d'un Trésor de guerre immense pour la gestion desquels les services de la DGCPT ont fait montre d'une mobilisation exceptionnelle. En effet, les structures du Trésor, conformément à leurs missions définies par l'arrêté n_13642/MEFP/DGCPT du 13 juillet 2015 portant organisation de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, se sont positionnées *en premières lignes des différents fronts* mis en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Elles se sont déployées sur tous les fronts de la lutte contre la pandémie, au service de nos concitoyens résidents au Sénégal comme à l'extérieur ainsi que des étrangers vivant parmi nous.

La mobilisation et la constance des efforts déployés par les services du Trésor sont facilitées par le soutien des autorités du Ministère des Finances et du Budget et de l'Etat en général, qui ont permis de garder très haut le morale des troupes tout en facilitant la mobilisation des ressources nécessaires à la réussite de la stratégie. Cette posture des services du Trésor tient également de l'attachement de ses agents aux valeurs républicaines et à la pertinence du système de management de la DGCPT. Les règles et principes qui sous-tendent ce système de management sont fondés sur les paradigmes de la gestion axée sur les résultats (GAR) et sur l'approche client, à travers une démarche qualité et qui place, plus que jamais, le citoyen ou l'utilisateur, le client devrais-je dire, au centre de toutes les initiatives et de toutes les actions réalisées par les services du Trésor.

Les efforts déployés par les *bataillons* de la DGCPT au niveau de ces différents fronts, au profit des sénégalais de l'extérieur, des collectivités territoriales, des structures du secteur parapublic ou des usagers de l'administration et des acteurs économiques, vous sont présentés dans ce sixième numéro de la revue *Echos du Trésor*. Les moyens matériels et logistiques mobilisés, sous l'autorité du Directeur général, par la Direction de l'Administration et du Personnel, qui a assuré en quelque sorte le rôle du Chef du bataillon de reconnaissance et d'appui aux services sont présentés dans les détails les plus fins. Nous vous proposons également un récit des opérations extérieures menées sous le commandement du Trésorier Payeur pour l'Etranger, dans le cadre des soutiens accordés aux Sénégalais de la diaspora. Nous partageons également avec vous les mesures mises en œuvre par les services de la Recette générale du Trésor et de la Direction du Secteur public local en application des mesures arrêtées par le Chef de l'Etat en soutien aux opérateurs économiques et aux collectivités territoriales.

L'appropriation des principes de la GAR et de la démarche qualité par les agents de la DGCPT, conjugués au soutien de l'autorité fondent tout l'espoir qui est le mien quant à l'atteinte des objectifs de lutte contre la COVID-19 et la réussite de la stratégie de relance des activités économiques et financières du pays. Pour la conduite des différentes batailles, les services de la DGCPT restent mobilisés et se tiennent prêts à aller aux fronts en vue de la prise en charge des préoccupations des citoyens et de la réalisation des objectifs de développement socio-économique du Sénégal.

Très bonne lecture !

ACCUEIL	 QUI SOMMES NOUS ?	 STRUCTURES DU TRÉSOR PUBLIC	 RÉSEAU DU TRÉSOR	 DOCUMENTS & DONNÉES	 ACTUALITÉS DU TRÉSOR	 ACCÉDER AUX E-SERVICES
---------	---	---	--	---	--	--

LES AVANTAGES DU PORTAIL WEB ELECTRONIQUE

1

DISPONIBILITÉ

Limitez vos déplacements et gagnez du temps en vous informant et en téléchargeant les documents sur Internet 7j / 7 et 24h / 24

RAPIDITÉ

2

Réduisez le temps nécessaire à l'accomplissement de vos démarches et consacrez plus de temps à votre activité

3

SÉCURITÉ

Connectez vous au portail dans un cadre sécurisé et bénéficiez de la sécurité totale garantie par des certificats électroniques.

EXHAUSTIVITÉ

4

Toute l'information pertinente du Trésor public est disponible sur le portail pour un usage en interne ou en direction des institutionnels.



sentresor.org est le nouveau portail officiel de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

Aux agents du Trésor, cette plateforme constitue un excellent vecteur pour mettre en valeur leur travail et en même temps une source d'information officielle sur la communication du Trésor.

Aux usagers et institutionnels, c'est le guichet unique pour tous les Services et E-services émanants du Trésor.

Bonne visite.

M. Cheikh Tidiane DIOP,
Directeur général

CHEIKH NDIAYE

un profil rassurant

Le 27 mai dernier, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) a connu quelques mouvements. Le poste de coordonnateur jusqu'ici vacant revient à M. Cheikh Ndiaye, précédemment Conseiller technique du Directeur général. La Trésorerie générale/Agence comptable centrale du Trésor (TG/ACCT), suite au départ à la retraite de M. Adama Racine SOW, sera désormais dirigée par M. Abdoulaye FALL qui cède sa place de Payeur général du Trésor à son Fondé de pouvoirs, Mme Diabaté Mame Diama Diouf à la Paierie générale.

“ECHOS DU TRESOR” vous fait découvrir le brillant et rayonnant parcours de ces grands serviteurs de l'Etat qui ont fini d'être des agents modèles. A la DGCPT, chacun, dans son domaine apporte sa pierre pour un Trésor rayonnant.



M. Cheikh NDIAYE, le nouveau coordonnateur

« Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années ». Cette citation tirée du Cid de Corneille peut parfaitement s'appliquer à M. Cheikh NDIAYE, Inspecteur principal du Trésor, nommé Coordonnateur de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), le 27 mai 2020. Dans ses nouvelles fonctions, M. NDIAYE est responsable de la coordination des différents services relevant de la DGCPT. Il assure, en même temps, la liaison avec les autres Directions du Ministère des

Finances et du Budget et des autres services de l'Etat en vue de l'exécution et du suivi des actions, actes, décisions et directives dont la Direction générale est chargée de l'application.

Par ailleurs, il est chargé du suivi de toutes les questions de fonctionnement et d'organisation des services notamment l'étude et l'analyse

des dossiers soumis à l'examen du Directeur général.

Dire que M. Cheikh NDIAYE va, avec brio, accomplir pleinement sa mission, mouiller sa chemise, est une vérité de La Palice, un truisme. En effet, son entourage, ses collègues, ses amis, le cosmos des collectivités territoriales reconnaissent ses qualités, son dévouement au service de l'Etat. Un vrai orfèvre des finances publiques. Les mots prononcés par le Direc-

teur général de la Comptabilité publique et du Trésor, le samedi 15 février dernier, au cours de la cérémonie de présentation du livre du nouveau Coordonnateur, alors Conseiller technique du Directeur général, résonnent encore dans le chapiteau de l'hôtel Terrou Bi. En effet, à l'endroit de Cheikh NDIAYE, M. Cheikh Tidiane DIOP disait qu'il est un Inspecteur du Trésor émérite, un redoutable technicien de la décentralisation qui lui donne entière satisfaction.

Scolarité

M. Cheikh NDIAYE a commencé ses études à l'école élémentaire de Sikatroum, localité qui l'a vu naître, il y a une quarantaine d'années. Muni de son Certificat d'Etudes primaires et élémentaires (CEPE) et déclaré admis à l'entrée en sixième de l'enseignement moyen, l'homme du Laghem (Kaolack) poursuit ses études secondaires au Collège d'enseignement moyen (CEM) Djim Momar GUEYE de Kaolack, anciennement appelé Gambetta où il obtint son Brevet de Fin d'Etudes moyennes (BFEM). Tout en restant

CHEIKH NDIAYE

un profil rassurant

dans la capitale du Saloum et du bassin arachidier, il fréquenta le Lycée Valdiodio NDIAYE d'où il sort avec son Baccalauréat série A3.

Il fit ses études universitaires de 1995 à 1999 à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD) à la Faculté des Sciences juridiques et politiques, pour être plus précis. Détenteur d'une Maîtrise en Droit privé Option Droit des Affaires, puis d'un Diplôme d'Études approfondies (DEA) en Droit privé général, l'auteur de « *Finances et Comptabilité des collectivités territoriales au Sénégal* » se présenta sans anicroche au concours de l'École nationale d'Administration (ENA) d'où il sort Major de sa promotion en 2002.

Même avec ses parchemins en poche, M. NDIAYE ne lâche pas les chemins menant vers le savoir. Il entreprit alors d'autres découvertes, toujours dans le prolongement de la décentralisation. Sa soif naturelle de connaissances le conduira, en 2004, à l'Institut FORHOM de la Rochelle, en France pour obtenir un Certificat en Gestion des Ressources financières des Collectivités locales. L'institut FORHOM, rappelons-le, est un centre de formation autour des thématiques du secteur public : management, finances publiques, marchés publics, gestion de projet. En 2006, il obtient le Diplôme d'Études supérieures spécialisées (DESS) en Relations internationales approfondies, Option Politique et

Action internationales des collectivités locales, à l'Antenne régionale de Dakar du Centre d'Études diplomatiques et stratégiques (CEDS) de Paris.

Son penchant pour les collectivités territoriales n'est plus un secret. A l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) des Sciences juridiques et politiques de l'Université Gaston BERGER (UGB) de Saint-Louis, M. NDIAYE a eu à décrocher un Diplôme d'Études approfondies en Décentralisation et Gestion des Collectivités locales.

Parcours professionnel

Sur le plan professionnel, M. Cheikh NDIAYE a été, tour à tour, Fondé de pouvoir du Trésorier Payeur régional de Ziguinchor, Percepteur de Matam, Trésorier Payeur régional de Fatick et de Saint-Louis, Directeur du Secteur public local, Secrétaire général de la Compagnie aérienne Air Sénégal S.A. et Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor. M. NDIAYE est également chargé de cours en Gestion

financière et Comptabilité des Collectivités locales à l'ENA, Section Trésor et dans divers instituts et universités.

Au regard de son parcours scolaire, universitaire et professionnel, la DGCPT peut être satisfaite du profil de son nouveau Coordonnateur. Rappelant son cursus au cours de sa prise de fonction, le Directeur général a loué les qualités techniques, l'honnêteté et l'engagement ainsi que le sens de la responsabilité de M. Cheikh NDIAYE. Ces qualités, dit-il, fondent la légitimité de sa nomination pour la fonction de Coordonnateur de la DGCPT.



ABDOULAYE FALL

un homme du sérail à la tête de la Trésorerie générale



M. Abdoulaye FALL, le nouveau Trésorier général

A cinquante-et-un (51) ans, Monsieur Abdoulaye FALL, précédemment Payeur général du Trésor, est depuis le mercredi 27 mai 2020 le Trésorier général (TG), Agent comptable central du Trésor à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). Il remplace à ce poste M. Adama Racine SOW admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le Chef de l'Etat, Son Excellence

Monsieur Macky SALL, sur proposition des autorités du Ministère des Finances et du Budget, n'a pas cherché loin pour trouver un successeur à M. SOW.

M. Abdoulaye FALL a suivi le même itinéraire, la même trajectoire que certains de ses prédécesseurs, collègues inspecteurs du Trésor, à l'image de MM Mamadou Fallilou Mbacké DIAGNE, Daouda SEMBENE et Adama Racine SOW, pour

avoir été payeurs généraux du Trésor avant de prendre les rênes de la Trésorerie générale, Agence comptable central du Trésor.

Un homme du milieu

Le nouveau Trésorier général s'est construit une solide réputation d'un homme connaissant parfaitement les ficelles et les rouages de la comptabilité publique tout en franchissant les différents échelons de la DGCPT. Après le communiqué final sanctionnant la réunion du Conseil des ministres du 27 mai 2020, les adeptes des réseaux sociaux ont envahi la toile pour célébrer et apothéoser la nomination de ce natif de Bambey situé dans la région de Diourbel. Unanimement, Abdoulaye FALL est crayonné comme étant un homme compétent, courtois, attentif, pieux, intègre, généreux, modeste, sérieux, effacé.... Cette intégrité, cette compétence et ce sérieux lui ont valu cette nomination.

Depuis plus de trente (30) ans, M. FALL sert l'administration du Trésor avec loyauté et détermination. Tout a commencé en 1989, après sa sortie du Centre de Formation et de Perfectionnement administratif (CFPA) comme Contrôleur du Trésor. Il a servi pendant dix (10) ans à la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Louga. A la TPR de la capitale du Ndiambour, M. Abdoulaye FALL a été successivement Chef de Bureaux des Collectivités locales, du Recouvrement, de la Comptabilité et de l'Apu-

ABDOULAYE FALL

un homme du sérail à la tête de
la Trésorerie générale

rement, de la Dépense et enfin Chef du site informatique et de la Centralisation.

En 1999, M. FALL qui met le cap sur la capitale du Baol pour seconder le Receveur Percepteur municipal (RPM) de Diourbel n'aura pas le temps de défaire ses bagages car la formation, pour deux ans, suite à son admission au concours d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration (ENA) comme élève inspecteur du Trésor, l'attend.

A partir de 2003, nanti de son diplôme d'Inspecteur du Trésor, il intègre le réseau comptable du Trésor. Il retourne dans la capitale du Ndiambour pour être le Fondé de pouvoir du Trésorier Payeur régional et en 2004, il revient, encore, à la capitale du Baol afin de présider aux destinées de la RPM. En 2006, il est nommé RPM de Ziguinchor avant de devenir trois ans plus tard Percepteur de Mbacké, encore la région de Diourbel qui l'a vu naître.

C'est à partir de 2011 que M. Abdoulaye FALL gravit un autre palier, celui des régions. En effet, il est successivement nommé TPR de Kolda puis de Diourbel.

En 2014, la page des régions se ferme. Un autre chapitre du livre de la vie professionnelle du nouveau TG s'ouvre. Il dépose ses baluchons à Dakar, plus précisément à l'administration centrale du Trésor. A la Paierie générale du Trésor, il est affecté comme Fondé de pouvoir

du Payeur général qui n'est autre que M. Adama Racine SOW, celui qu'il remplace aujourd'hui à la tête de la Trésorerie générale.

Relativement à son parcours académique, M. Abdoulaye FALL a obtenu son Brevet de Fin d'Etudes moyen (BFEM) au Collège Diéry FALL de Bambey avant de décrocher son bac littéraire série A3 au Lycée Malick Sall de Louga. En 2009, il obtient un diplôme de 3e cycle en « Francophonie, nouvelle économie, environnement et développement durable » IFRAMOND/ Université Jean Moulin Lyon III.

Un amoureux du ballon rond

M. Abdoulaye FALL a un violon d'Ingres. En dehors de ses activités professionnelles, c'est un féru de Football. Rien ne lui échappe sur la planète Foot. Il est à la fois le Président de l'Association sportive et culturelle de Bambey, de l'Association sportive du Trésor et la Ligue régionale de Football de Diourbel. Il est également membre de la Fédération sénégalaise de Football (FSF) et de la Confédération africaine de

Football (CAF).

Un Inspecteur de l'Education, M. Ismaïla Mbengue FALL qui a eu à encadrer le jeune Abdoulaye FALL en mathématiques, dans les années 1980, quand il fut reçu en entrée en sixième, a écrit sur sa page Facebook « Je suis de ceux qui croient que le pays a besoin de cadres comme Abdoulaye FALL et qu'il faudra compter avec lui pour réaliser le Sénégal de notre rêve, celui des technocrates, des leaders intègres, des cadres désintéressés ».

Il est en terrain connu.



MAME DIAMA DIOUF DIABATE

une fêrue de la comptabilité

ECHOS
DU TRÉSOR

« Elle fait un travail remarquable. Elle est rigoureuse, loyale et endurente. Bref, elle a toutes les qualités qu'un Fondé de pouvoir doit avoir ». Ce témoignage, il y a quelques mois, de Monsieur Abdoulaye FALL, alors Payeur général du Trésor à l'endroit de son adjointe est révélateur.

Pendant cinq (05) bonnes années, Madame DIABATE a eu à collaborer de manière franche et loyale avec le Payeur général du Trésor, son patron. Elle lui rend la politesse : « entre Abdoulaye FALL et moi, c'est un compagnonnage de longue date. à savoir depuis notre

la cité du Rail pour la capitale Dakar où elle poursuit ses études secondaires respectivement aux Lycées Maurice Delafosse et Lamine Gueye sanctionnées par le Baccalauréat, série B. Elle prend naturellement la direction de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) d'où elle sort diplômée d'une Maîtrise en Sciences économiques, option Analyse et Politique économiques.

Nul ne peut échapper à son destin, Mame Diama fait sienne cette assertion. En effet, elle a failli se retrouver dans d'autres stations : d'abord dans les classes comme professeur en Sciences économiques, ensuite planificateur au Projet de Revitalisation des Vallées fossiles et enfin cadre de gestion des hôpitaux, l'équivalent aujourd'hui d'agent comptable particulier, à l'hôpital régional de Saint-Louis.

Le décret divin acté, Madame DIABATE est reçue à l'ENA en 2000, en même temps que M. Abdoulaye FALL, actuel Trésorier général, M. Ibrahima TOURE, Chargé de missions, Mme Sokhna Mbaye DIOP, Directeur de l'Administration et du Personnel et M. Cheikh NDIAYE, le tout nouveau Coordonnateur de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).

A sa sortie en 2002 et après un bref stage au sein de la Direction générale, elle est affectée en 2003 à Thiès où elle occupera quelques



Mme DIABATE, le nouveau Payeur général du Trésor

Madame DIABATE née Mame Diama Diouf, Fondé de pouvoir du Payeur général du Trésor depuis 2015, est, à partir du mercredi 27 mai 2020, le Payeur général du Trésor. La gardienne de la maison, comme le qualifient ses proches collaborateurs, connaît bien les coins et les recoins de la Paierie générale du Trésor.

formation à l'ENA (NDLR : Ecole nationale d'Administration). Nos rapports entre camarades de promotion ont toujours été excellents et vont au-delà de la profession ».

Cursus scolaire et universitaire

Cette native de Thiès, pensionnaire des écoles privées Sainte-Anne et Amadou Barro Ndiéguène quitte

MAME DIAMA DIOUF DIABATE

une férue de la comptabilité

mois après le poste de Fondé de pouvoir du Trésorier Payeur régional. En 2006, elle est nommée Receveur Percepteur municipal de Diourbel avant de revenir à Dakar en 2009 suite à son affectation à la Direction du Contrôle interne (DCI).

Un diamant à la Paierie

La passion pour la comptabilité ne l'a jamais quittée. Ce qui sans doute la motiva à poursuivre, concomitamment à son travail à la DCI, des études en gestion jusqu'à l'obtention successivement du Diplôme élémentaire comptable (DEC) et du Diplôme supérieur comptable (DSC).

Son élan pour le Diplôme d'expertise comptable et financière (DESCOGEF) sera malheureusement ralenti par sa fonction de Fondé de pouvoir du Payeur général du Trésor, en 2015, qui absorbe tout son temps.

A la Paierie générale du Trésor (PGT), elle est chargée de la phase opérationnelle. En d'autres termes, la gestion du personnel et le fonctionnement des services en collaboration avec les responsables des bureaux de la Comptabilité, de la Dépense, de la Centralisation et celui des Guichets et Comptes de Dépôts. Maintenant, elle s'occupe du management stratégique de la PGT.

S'agissant des relations qu'elle entretient avec son personnel, Mme DIABATE nous assure qu'elles sont au beau fixe. En effet, elle soutient avoir la chance de côtoyer des hommes dévoués et prêts à collaborer à tout moment pour l'atteinte des objectifs fixés par la Direction générale sans s'intéresser à son statut de femme. Elle apprécie la loyauté dont ils font montre, qui est sans commune mesure. Cette loyauté et ce dévouement resteront intacts avec ses nouvelles fonctions.

A la maison, elle dit aussi avoir la chance d'avoir un mari très compréhensif qui l'épaula sur tous les plans et des enfants qui très vite, ont compris ses charges de serviteur de l'Etat.

Consciente des défis que le Trésor public doit relever dans le cadre de la qualité comptable et de la modernisation de cette administration, nul doute qu'elle va s'engager à améliorer considérablement les productions comptables et les prestations rendues aux usagers du service public.

Si elle le dit, nous pouvons la croire. Chez elle, la rigueur n'est pas un simple mot mais un comportement.



ADAMA RACINE SOW

un serviteur infatigable de l'Etat profondément enraciné dans les valeurs républicaines

Après près de 30 ans passés au service de l'Etat, de l'Administration du Trésor, M. Adama Racine SOW, Inspecteur principal du Trésor, de classe exceptionnelle, Trésorier général/Agent comptable central

du Trésor. C'est surtout de rappeler les efforts titanesques abattus pour hisser le Trésor public au firmament des administrations sénégalaises. Monsieur Adama Racine SOW a toujours été considéré, par

Riche carrière

Entre M. Adama Racine SOW et le Trésor, l'aventure a commencé le 1er juillet 1990. Frais émoulu de l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), actuelle ENA, il est affecté à Louga, la capitale du Ndjambour, comme adjoint au Trésorier Payeur régional (TPR). En 1992, il exerce la fonction de Percepteur de Matam pendant deux années avant d'être muté à Gossas puis à Kaffrine et enfin à Kolda en qualité de TPR. C'est en 2001 qu'il a rejoint la portion centrale, plus exactement à la Paierie générale du Trésor (PGT). Au sein de ce service, M. SOW a été d'abord nommé Chef du Bureau de la Centralisation, ensuite Chef du Bureau de la Comptabilité et de l'Informatique puis Fondé de pouvoir du Payeur général du Trésor et enfin Payeur général du Trésor en 2012.



M. Adama Racine SOW, Trésorier général à la retraite

du Trésor (TG/ACCT), est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite le 27 mai 2020. Il cède ainsi son fauteuil à M. Abdoulaye FALL, précédemment Payeur général du Trésor.

Parler de Racine, comme aiment l'appeler ses proches, c'est faire revivre son éclatant parcours professionnel dans l'Administration

ses pairs, ses collègues, comme un agent symbolisant la loyauté, l'engagement, la constance, le dévouement et le professionnalisme. Sa rigueur au travail est certainement liée à sa formation à l'Ecole Prytanée militaire de Saint-Louis où il a obtenu le Brevet d'Etudes militaires supérieures.

Notons bien qu'à la PGT, Monsieur Adama Racine SOW a eu à travailler sous les ordres de MM. Mamadou Fallilou Mbacké DIAGNE, Ngouda Fall KANE, Demba DIALLO et Daouda SEMBENE. Trois ans plus tard, il est à la tête de la TG / ACCT.

Parcours académique

Relativement à son cursus scolaire, le ci-devant TG/ACCT a fait

ADAMA RACINE SOW

un serviteur infatigable de l'Etat profondément enraciné dans les valeurs républicaines

ses études élémentaires à Thiès, la cité du Rail, à l'école Diakhaw, plus exactement, avant de rejoindre le Lycée Malick Sy. Il obtient le Baccalauréat série A3 à l'Ecole Prytanée militaire de Saint-Louis.

Ayant choisi de faire des études supérieures à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) avec la bénédiction de son père, M. SOW s'inscrit à la Faculté des Sciences juridiques et politiques, en Droit public, Option Relations internationales. Le diplôme de Maîtrise en poche, il se présente avec brio au concours de l'ENAM.

Pour compléter le tableau déjà reluisant, parler de l'ancien TG / ACCT, c'est admirer ses tenues traditionnelles de haute couture, portées quotidiennement, magnifiant ainsi son élégance et sa modestie. La prestance, la démarche altière font penser à la haute aristocratie des vaillants de nos royaumes.

M. Adama Racine SOW baisse ainsi le rideau d'une riche carrière, glorieuse et fructueuse. C'est sûr que l'administration sénégalaise, notamment le Trésor public, à laquelle il a appartenu ne l'oubliera jamais. Après tant d'années de pratique, il quitte la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor avec dans ses bagages de pleins souvenirs chargés d'émotions.



Les autorités de la Direction générale de la Comptabilité publique ont ouvert de nombreux chantiers de modernisation qui s'étendent de l'informatique à la logistique en passant par la construction et la réhabilitation des locaux abritant les services et l'adaptation du cadre organisationnel. Ces projets s'inscrivent en droite ligne de la vision de la DGCPT consistant à faire du Trésor une « administration moderne et performante, au service du Développement, à l'horizon 2023 ». Les travaux réalisés dans ces deux derniers secteurs sont présentés dans les lignes qui suivent.

1-Le projet de réhabilitation du hall des locaux abritant le siège de la DGCPT

Le hall du siège de la DGCPT abritait, avant le début des travaux de sa réhabilitation les guichets de la Paierie générale du Trésor et de la Trésorerie générale. Ces espaces qui constituent une vitrine de la DGCPT de par leur position, recevaient en permanence un nombre important d'usagers qui méritent un service de qualité durant toutes les étapes de leurs contacts avec les services du Trésor. C'est dire que la réhabilitation du hall participe de la mise à niveau du cadre de travail, relativement aux objectifs de modernisation des services du Trésor, mais également de l'amélioration des parcours clients de la DGCPT.



En effet, les aménagements réalisés dans le cadre de cette réhabilitation offrent un cadre plus accueillant et plus convivial pour les usagers des services de la DGCPT, grâce notamment à la mise en place d'un système de gestion des fils d'attente. Ce dispositif permet d'optimiser le temps mis par les usagers au niveau des guichets et autres services du Trésor et d'améliorer, du coup, la qualité des prestations qui leurs sont offertes.

L'amélioration de la qualité des services, principale préoccupation des autorités de la DGCPT, est prise en charge à travers d'autres innovations relatives à l'installation de systèmes d'alarme incendie, de vidéosurveillance et de contrôle d'accès, à tous les niveaux du siège.

Ces systèmes, conçus suivant les normes en vigueur en matière de sécurité, sont associés à un dispositif d'alarme d'intrusion qui permet de détecter les intrusions dans les locaux de la DGCPT et d'alerter les services de sécurité et toutes autres personnes compétentes. Toutes ces mesures permettront à la DGCPT d'adapter son système sécuritaire aux exigences du contexte.

A cela s'ajoute l'aménagement de nouveaux bureaux et d'une salle de réunion au niveau de la mezzanine. Ces espaces permettront de mettre les agents dans de meilleures conditions de travail et d'améliorer la productivité des services dans l'exercice de leurs missions.

Ils permettront ainsi de franchir un

pas important dans la réalisation des objectifs stratégiques de la DGCPT, définis dans le PDSAT, en particulier ceux liés à l'adaptation organisationnelle, à la sécurité et à la qualité des prestations de services publics.

2- La construction de nouveaux locaux pour la Perception de Mbour et la TPR de Kaolack

La réalisation de ces deux projets a permis de mettre fin à l'insécurité, liée à la vétusté des anciens locaux, et à la promiscuité dans lesquelles ces deux services ont évolué pendant de longues périodes. Les nouveaux édifices sont bâtis suivant des styles architecturaux types qui ont été retenus comme traits de l'identité architecturale de la DGCPT.

- **La Perception de Mbour**
Situé au quartier Château-Nord, le bâtiment abritant les locaux de la Perception étale ostensiblement et fièrement ses atours devant la Nationale 1 et le stade Caroline Faye. Paonnant entre le service de

l'Urbanisme à gauche et le Tribunal départemental à droite, l'édifice, un joli bijou à l'architecture impressionnante, est financé par la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). Il convient tout juste de rappeler que les nouveaux locaux de la Perception sont réalisés sur un terrain d'une superficie de 2470 mètres carrés. Il comprend :

- un bâtiment administratif R+1 avec 1340m² de surface de planchers ;
- un bâtiment logements R+1 de 490m² de planchers ;
- une guérite de 7,55m² ;
- un mur de clôture de 204 mètre linéaire ;
- un local groupe électrogène ;
- un parking de 30 véhicules ; et
- des aménagements extérieurs (notamment des espaces verts).

A l'intérieur de la bâtisse réservée à l'administration, la belle disposition des guichets, au nombre de sept (7) et le bureau Accueil-Orientation frappent le visiteur ou l'utilisateur du service public du Trésor. Le bâtiment, composé de plusieurs bureaux, de salles de réunion, d'informatique et d'attente, d'un réfectoire, constitue un cadre approprié répondant ainsi aux attentes bien fondées du personnel habitué à des locaux exigües et à une promiscuité dégradante.

- **La Trésorerie Paierie régionale de Kaolack**

Les travaux réalisés pour la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Kaolack portent sur la construction d'un bâtiment administratif et deux logements pour le Trésorier Payeur régional et son Fondé de pouvoir. Ces deux édifices, qui s'étendent sur une superficie de 2600 m², sont bâtis suivant le plan type des Trésoreries Paierie régionales.

Les nouveaux locaux de la TPR de Kaolack sont également dotés des mêmes équipements que le hall du siège de la DGCPT à savoir des systèmes d'alarme incendies, de vidéosurveillance et de contrôle d'accès.

Aux travaux réalisés à Mbour et à Kaolack s'ajoutent les réalisations effectuées à Tivaouane avec l'aménagement d'une salle d'attente pour les pensionnés ainsi que l'extension et la réhabilitation des bureaux et des toilettes.

3-L'adaptation du cadre organisationnel

La prise en charge de toutes les innovations liées à la réforme comptable et budgétaire nécessite une adaptation organisationnelle des services de la DGCPT. Celle-ci pourrait faite à travers la réorganisation des services administratifs producteurs de normes ainsi que des directions comptables.

a-La réorganisation des services administratifs

Relativement aux services administratifs, les modifications envi-



La Perception de Mbour

sagées portent essentiellement sur la redéfinition des missions des anciennes directions chargées du Contrôle interne (DCI) et de la Comptabilité publique (DCP).

En effet, le contrôle interne qui était déterminant dans l'appellation de la DCI est immanent et s'inscrit même dans les processus opérationnels. Il s'agit d'un dispositif de maîtrise des risques internes aux organisations et non incarné par une entité extérieure de contrôle. Dès lors, il apparaît opportun que cette direction se positionne davantage sur l'audit tout en conservant ses missions de détection des fraudes. Par conséquent, il est proposé de la renommer Direction de l'Audit et du Contrôle chargée, entre autres, d'élaborer l'ensemble de la politique menée en matière d'audit, d'harmoniser et de normaliser les dispositifs de maîtrise des risques pour l'ensemble des services. Elle devra évaluer et mettre à jour le dispositif de contrôle interne destiné à lui donner une assurance raisonnable sur la base des travaux d'audit du système de contrôle interne.

Concernant la DCP, il est proposé de changer l'appellation mais aussi de revoir ses missions. Dans ce sens, l'appellation Direction de la Réglementation financière et de la Normalisation comptable (DRFNC) est proposée. Pôle juridique de la DGCPT, la DRFNC se chargera de l'élaboration, en relation avec les autres directions concernées, de la réglementation financière appli-

cable à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux autres organismes publics.

Cette centralisation de la fonction réglementaire permettra d'harmoniser et de faire converger les régimes financiers et comptables de l'Etat avec ceux des autres orga-

caractère administratif (EPA) et du Secteur public local, la DRFNC aura en charge, sous l'autorité du Directeur général, de conceptualiser, documenter, animer, coordonner et harmoniser la doctrine et la norme comptables pour tous les organismes publics .



nismes publics. L'autre fonction importante de la DRFNC porte sur la normalisation comptable qui doit accompagner la nouvelle comptabilité générale de l'Etat.

A la faveur de l'adoption des normes comptables de l'Etat (RNCE) la DGCPT est devenu un normalisateur comptable de premier plan pour l'ensemble de la sphère publique. A ce titre de ce statut, qui sera renforcé par l'élaboration imminente des normes des établissements publics à

b- La restructuration des services comptables

En ce qui concerne les services comptables, les propositions consistent essentiellement en la séparation des anciennes fonctions de Trésorier général et d'Agent comptable central du Trésor ainsi qu'en la création d'une Direction comptable des Institutions et de quatre (4) directions comptables ministérielles. Ce schéma d'organisation, provisoire, pourrait évoluer en fonction du contexte et des

La modernisation des services du Trésor se poursuit

nécessités liées à la prise en charge des missions de la DGCPT.

- la séparation des anciennes fonctions de Trésorier général et d'Agent comptable central du Trésor

Les nouvelles fonctions comptables de l'Etat induites par le changement de paradigmes et de dimensions exigent une chaîne managériale comptable supervisée par un comptable suprême chargé de la centralisation en dernier ressort de la comptabilité de l'Etat.

Ainsi, avec le partage de la compétence comptable désormais consacré par la translation du fait générateur de la comptabilité au niveau de l'ordonnateur ou du gestionnaire, le comptable centralisateur des comptes doit restituer l'unité de la comptabilité de l'Etat et assurer la reddition des états de synthèse comptables, budgétaires et financiers. Au regard du volume et de la complexité de ces tâches, qui s'ajoutent à la coordination du réseau, il a été retenu de décharger le comptable centralisateur des assignations budgétaires de recettes et/ou de dépenses qui pourraient demeurer au niveau des comptables ministériels. Le centralisateur pourra ainsi jouer son rôle de pilote du réseau et de garant de la fonction financière et comptable de l'Etat comme évoqué supra. C'est dans ce sens qu'il est proposé de créer un poste comptable spécifique appelé Direction des Comptes publics.

- la création d'une direction comptable des Institutions et de directions comptables ministérielles

L'autre aspect de la réorganisation des services comptables concerne la création d'une Direction comptable des Institutions et de directions comptables ministérielles. Cela résulte de la déconcentration du pouvoir d'ordonnancement du budget de l'Etat qui induit une démultiplication des ordonnateurs à laquelle l'organisation comptable au niveau central doit s'adapter.

La déconcentration comptable permet, avec la démultiplication des comptables principaux qu'elle implique, de rationaliser le volume d'opérations assigné à chacun d'eux. Ce changement permettra de réduire le délai de traitement des dossiers de dépense, de fluidifier les rapports ordonnateurs/comptables tout en facilitant le rapprochement des

comptabilités de l'ordonnateur et du comptable.

Elle favorise par ailleurs la qualité comptable qui est une exigence de la réforme des finances publiques en ce qu'elle conditionne la certification des comptes de l'Etat qui est une nouvelle mission assignée à la Cour des Comptes.

Pour ce faire, la Direction comptable des Institutions sera chargée de l'exécution des opérations des institutions constitutionnelles et éventuellement de celles d'entités similaires qui lui seraient rattachées. Les directions comptables ministérielles quant à elles seront chargées chacune de l'exécution des opérations d'un pool de ministères qui lui est rattaché.



La Perception de Tivaouane

Dossier

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

ECHOS
DU TRÉSOR

La maladie à Coronavirus, appelée COVID-19 s'est répandue à travers le monde et a entraîné des perturbations dans la conduite des activités économiques et sociales des personnes physiques et morales. Pour contenir la propagation du virus au Sénégal et endiguer la contamination, les autorités du pays ont pris une série de mesures impactant les modes de vie, les coutumes et mœurs des citoyens. Les administrations publiques et privées sont également affectées par les mesures de protections édictées par les autorités.

Ces différentes règles sont mises en œuvre par les services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) en fonction des spécificités propres à chaque structure et de leur niveau d'exposition relativement aux vecteurs de la maladie.

Les mesures d'adaptation prises par les services du Trésor vous sont présentées par leurs responsables. Dans un large dossier, votre magazine « ECHOS DU TRÉSOR » s'imprègne aussi des nouvelles conditions de travail du personnel suite au chamboulement opéré par cette pandémie.



Contrôle de température à l'entrée de la RGT

La Direction de l'Administration et du Personnel au-devant pour éviter la contagion

Chargée, entre autres, de la gestion du personnel, des moyens matériels et des ressources financières, Mme DIOP Sokhna Mbaye, à la tête de la Direction de l'Administration et du Personnel, revient sur les effets de la pandémie de la Covid-19, sur le fonctionnement de son service ainsi que les mesures prises pour assurer la continuité des activités des autres structures de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).



Mme DIOP Sokhna Mbaye, Directeur de l'Administration et du Personnel

Echos du Trésor: A l'instar des autres pays du monde, le Sénégal est confronté à la COVID-19. Quelles sont les mesures prises par votre Direction pour assurer la continuité du fonctionnement de votre service ?

Mme DIOP: En application de la lettre circulaire n°012 MFB/DRH/sp du 25 mars 2020 et des instructions du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor qui en découlent sur la réorganisa-

tion du travail liée à la prévention contre le coronavirus, la Direction de l'Administration et du Personnel (DAP) a mis en place un nouveau planning de travail. Certains agents assurent la permanence suivant un système de rotation, d'autres viennent pour un travail ponctuel. Des demandes de jouissance de congés ont été également satisfaites pour quelques agents.

La DAP est chargée, entre autres, de la gestion du personnel de la

DGCPT, des moyens matériels et des ressources financières. Face à la pandémie de la Covid-19, quelles sont les mesures que vous avez opérationnalisées en soutien aux autres structures de l'Administration du Trésor ?

La DGCPT a mis en place un dispositif de protection des agents du Trésor suite à la réunion du Comité Sécurité et Hygiène tenue avec le Chef de service du Centre Médico-social de la Fonction publique. Ainsi, sur instruction de Monsieur le Directeur général, les mesures suivantes ont été prises :

- élaboration d'un plan de communication, en relation avec le Service national de l'Education et de l'Information pour la Santé (SNEIPS) du Ministère de la Santé et de l'Action sociale avec l'affichage dans les locaux de dépliants qui décrivent les mesures préventives contre la Covid-19;
- dotation de matériel de protection (solution hydro-alcoolique, mouchoirs, masques, appareils thermo flash, gants) à tous les services du Trésor;
- acheminement des bons de pensions de retraite et ali-

DOSSIER

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

ECHOS
DU TRÉSOR

mentaires vers les postes comptables du Trésor via EMS (Expres Mail Service) groupe La Poste Sénégal.

Quelles sont les principales difficultés induites par la Covid-19 que vous rencontrez dans l'exercice de ces missions ?

Les principales difficultés sont liées aux lenteurs dans l'exécution des programmes budgétaires. De même, le suivi de l'avancement des travaux à l'échelle du réseau des postes comptables de la DGCPT a été quelque peu bloqué par les interdictions de circuler entre régions et des contraintes liées à la réduction des effectifs sur les différents chantiers. Des difficultés sont aussi notées dans l'acheminement des courriers physiques par les postes comptables.

Dans ce contexte de pandémie où la distanciation physique est préconisée et au moment où le développement du numérique est en plein essor, quelles sont les initiatives de la DGCPT pour accompagner cette mutation technologique dans l'organisation du travail ?

Grâce à l'appui de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE), la DGCPT a organisé des réunions et des séances de travail par visio-conférences, à l'instar des autres administrations. Avec le développement du numérique, le télétravail a aussi été privilégié dans les activités quotidiennes.

Quelles sont les leçons apprises de cette pandémie sur lesquelles vous voudriez vous appuyer pour améliorer l'exercice des missions de la DAP ?

Le contexte sanitaire de la pandémie à Covid-19 a permis de constater l'importance :

- d'un recadrage des activités essentielles pour une utilisation optimale du personnel ;
- de la mise en place d'un système de télétravail pour la DAP, en mettant en amont une dématérialisation plus élargie des procédures ;
- d'une inscription dans les programmes du Fonds d'équipement du Trésor (FET) des acquisitions de matériels de protection pour les agents du Trésor .



Quelques membres du personnel de la DAP

DOSSIER

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

ECHOS
DU TRÉSOR

Avec cette crise sanitaire, aucune difficulté dans les relations entre la DSPL et les collectivités territoriales

La Direction du Secteur public local (DSPL) s'aligne, au même titre que les autres services de la Direction de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). Elle s'est rangée derrière les directives édictées par les autorités de la DGCPT pour barrer la route à la maladie qui continue de sévir dans le monde, tout en assurant la continuité du service.

Cependant, force est de constater que la pandémie a donné, selon le Directeur du Secteur public local, M. Amadou Bouso FAYE, un sacré coup de frein à la mise en œuvre de la Charte de partenariat avec les élus locaux qui sont plus concentrés sur la réponse à apporter à la maladie. Sur le plan de la mobilisation des ressources, deux postes comptables ont connu des difficultés de trésorerie à un certain moment de la crise sanitaire mais vite résolues.

Echos du Trésor: Monsieur le Directeur, le Sénégal fait face à la COVID 19 à l'image d'autres pays. Quelles sont les mesures prises par votre Direction pour assurer la continuité de vos activités ?

M. FAYE: Pour assurer la continuité du service suite à la pandémie de la COVID 19, la Direction du Secteur public local (DSPL), à l'image des autres directions de la Direction de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), a pris certaines mesures nécessaires pour éviter la contamination de son personnel tout en poursuivant ses activités quotidiennes.

Ces mesures ont consisté d'abord à la libération du personnel non essentiel, tout en prévoyant la possibilité de les rappeler en cas de besoin, la mise en place d'un planning entre le personnel restant et la mise en place d'un système de vidéos conférence à travers Win-



M. Amadou Bouso FAYE
Directeur du Secteur public local

DOSSIER

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

ECHOS
DU TRÉSOR

dows teams et Zoom en cas de besoin.

Parmi ces mesures également, l'interdiction de la transmission physique des courriers. Ce qui faisait que les courriers étaient scannés et transmis via mails aux destinataires.

Ce dispositif de prévention a permis à la DSPL de respecter les mesures barrières, tout en assurant la continuité du service.

les relations entre la DSPL et les CT ne sont pas dans la majeure partie du temps des relations directes. Le quotidien des relations entre les deux parties se fait essentiellement via les postes comptables.

Quelles sont les répercussions de la maladie dans la mobilisation des ressources des collectivités territoriales ?

des difficultés de trésorerie et proposé l'octroi d'avance pour faire face aux dépenses urgentes.

Quelles sont les mesures adéquates qui vous semblent pertinentes à prendre pour atténuer ces conséquences ?

Des idées peuvent être émises sur la base de notre expérience des CT mais des propositions docu-

mentées ne pourraient être données qu'après le recueil des informations évoquées plus haut auprès des comptables publics, receveurs des collectivités territoriales.

Toutefois si des mesures devaient être prises, l'Etat sera nécessairement le seul à même d'intervenir à travers son budget. Bien que salubre, cette mesure appellera des réflexions sur la viabilité économique des CT, du moins de

quelques-unes d'entre elles, mais également sur la remise en cause certaine de l'autonomie financière des CT du Sénégal.

Récemment la DGCP a signé une Charte de partenariat avec les élus locaux. Comment les engagements qui y sont contenus seront-ils opérationnalisés au regard de la Covid 19 ?

Y a-t-il eu des difficultés dans vos relations avec les collectivités territoriales consécutives (CT) à l'adoption de ces mesures ?

Aucune difficulté majeure n'a été constatée dans nos relations. Ceci s'explique certainement par le ralentissement des activités dans les collectivités territoriales (CT) mais aussi et surtout par le fait que

Une lettre circulaire a été transmise au réseau du Trésor pour recueillir les informations nécessaires à l'appréciation de l'impact de la pandémie dans la mobilisation des ressources des CT, en raison du ralentissement de l'activité économique. De façon assez paradoxale, seuls deux postes comptables (Recette Perception municipales de Louga et Recette Perception municipale de Saint-Louis) ont signalé



LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

La COVID 19 a donné un sacré coup de frein à la mise en œuvre de la Charte eu égard d'une part, au fait que les élus étaient plus concentrés sur la réponse à apporter à la pandémie, et d'autre part, aux conséquences de l'état d'urgence qui interdisait les voyages entre les régions, les regroupements de plus de cinq personnes, etc. Toutes choses étant nécessaires à la mise en œuvre de la Charte.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie, le Président de la République a pris un certain nombre de mesures allant dans le sens d'accompagner les personnes vulnérables. Quelles sont les dispositions prises pour soutenir ces initiatives au niveau des collectivités territoriales ?

A ma connaissance, il n'y a pas encore de mesures financières directes prises par l'Etat pour accompagner les CT. Toutefois, toutes les mesures prises par l'Etat bénéficient indirectement aux collectivités territoriales, qui appuient les comités régionaux et départementaux, à travers leurs populations.

Parmi ces mesures du Président de la République, il y a la création du Fonds de riposte et de solidarité pour accompagner les entreprises, les ménages et les Sénégalais de

la Diaspora. A ce jour, quelle est la contribution des collectivités territoriales à ce fonds ?

" La pandémie a permis de constater qu'il faut aller de plus en plus vers la dématérialisation et une réduction des échanges de papiers dans les services . "

Vous avez certainement dû le constater, les collectivités territoriales accompagnent la résilience de leurs populations au coronavirus de manière directe à travers leurs actions sur le terrain ou indirecte à travers leurs contributions, telles que celles de l'Association des Départements du Sénégal (ADS) et de l'Association des Maires du Sénégal (AMS) au fonds COVID.

Votre service s'est engagé dans une démarche qualité et va vers une certification ISO 9001 V 2015. En quoi cette pandémie aurait-elle impacté sur ce processus ?

Comme pour la mise en œuvre de la Charte, la survenue de la pandémie a entraîné un ralentissement des travaux de certification qui ont repris récemment via des vidéos conférences sur la plateforme.

Le retard dû à la pandémie a été judicieusement utilisé par la DSPL pour rattraper certains retards dans les productions.

Depuis la mi-mai, les réunions ont repris par visioconférence à travers les outils comme Zoom ou Teams.

A la fin de cette pandémie, quelles seront les bonnes pratiques à

maintenir dans la mise en œuvre des missions de la DSPL ?

La pandémie a permis de constater qu'il faut aller de plus en plus vers la dématérialisation et une réduction des échanges de papiers dans les services. Le télétravail s'est affirmé comme une manière pratique d'organisation moderne des institutions remettant profondément en question la perception usuelle du rapport au temps de travail et donc à la productivité. On s'est rendu compte que le présentiel n'est pas forcément synonyme d'efficacité. Une approche plus flexible de l'organisation du travail doit être envisagée pouvant déboucher sur des économies (moyens de production, espace de travail, ressources humaines).

Mise en place de mesures pour accompagner le secteur privé dont les commissionnaires en Douane en collaboration avec les perceptions de Dakar-Port et AIBD

A l'instar des autres services de la DGCPT, la Recette générale du Trésor (RGT) a tenu à respecter les mesures prises par l'autorité. Madame SALL Ndèye Arame Fall, le Receveur général du Trésor, a loué la diligence et la promptitude du Ministère des Finances et du Budget pour accompagner le secteur privé dûment affecté. Elle est également revenue sur le fonctionnement de son service en cette période de crise sanitaire.



Mme SALL Ndèye Arame Fall
Receveur général du Trésor

Echos du Trésor: Madame le Receveur, quelles sont les mesures prises par la RGT pour assurer la continuité du service public dans ce contexte de la COVID-19 ?

Mme SALL: Dans ce contexte marqué par les risques de propagation du virus qui ont conduit à la prise de mesures exceptionnelles telles que le couvre-feu et l'Etat

d'urgence, assurer la continuité du service constitue évidemment un défi. C'était certes plus difficile entre avril et mai 2020 avec la limitation des effectifs dont une bonne partie était en rotation et la réduction des horaires de travail. Les mesures prises se situent à deux niveaux :

- vis-à-vis du personnel

Il fallait se conformer aux recommandations des autorités sanitaires pour diminuer le risque de propaga-

tion du virus et donc de contamination. A ce niveau, toutes les mesures ont été prises pour assurer le respect des gestes barrières (port du masque, thermo flash, gel hydro-alcoolique, ...)

- vis-à-vis des clients

Il était important de veiller au respect des mêmes mesures et renforcer la communication. C'est

pourquoi, en plus des affiches de sensibilisation, nous avons confectionné des contenus audios plus adaptés au contexte pour leur indiquer le dispositif permettant de limiter les contacts physiques et les déplacements : réception des courriers et notification des réponses via notre adresse « recettegen@tresor.gouv.sn », rappel du numéro de compte bancaire de la RGT, encourager les rendez-vous téléphoniques pour la prise en charge des requêtes, ...

Avec la limitation des déplacements et rassemblements, nous avons également adapté nos méthodes de travail en poursuivant le déroulement de certains projets qui nécessitent des réunions par visio-conférence, ...

Toutes ces mesures visent à préserver la santé et le bien-être du personnel aux fins d'assurer la continuité du service. Aussi, avec la propagation continue du virus, insisterons-nous sans cesse sur la sensibilisation du personnel face aux risques de contamination pour nous-mêmes, nos familles et nos clients usagers.

Le Président de la République a pris un certain nombre de mesures

fiscales lors de son adresse à la Nation du 23 mars 2020. Pouvez-vous revenir sur la teneur de ces décisions ?

Le Président de la République avait annoncé un plan de soutien aux ménages, à la diaspora et aussi aux entreprises dont les activités sont directement impactées par la crise de la pandémie de la Covid-19. Il y'a notamment des mesures fiscales très fortes.

C'est ainsi, par ordonnance n° 07-2020 du 17 juin 2020 modifiant la loi 2019-17 du 20 décembre 2019 portant loi de finances, qu'un vaste plan d'actions de résilience est mis en œuvre dans le cadre du Programme de Résilience économique et sociale (PRES) qui repose sur quatre (4) piliers : le soutien au secteur de la santé, le renforcement de la résilience et de la cohésion sociale des populations, la sauvegarde de la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et enfin la sécurisation de l'approvisionnement régulier du pays en eau, électricité, carburant, médicaments et denrées alimentaires de première nécessité.

Concernant les mesures fiscales, l'ordonnance n° 002-2020 du 23 avril 2020 relative aux mesures fiscales en soutien aux entreprises dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 qui modifie certaines dispositions du Code général des Impôts détermine le périmètre.

Parmi ces mesures, on peut retenir les remises partielles de dettes

constatées au 31 décembre 2019, au profit des contribuables dont l'activité est directement impactée par la crise liée à la pandémie de la Covid-19 pour un montant de 200 milliards de FCFA.

L'Etat a également accordé une subvention directe correspondant aux montants des retenues d'impôts et taxes exigibles sur les traitements et salaires dus à compter du mois de mars 2010 jusqu'au mois coïncidant avec la fin de validité de la loi d'habilitation.

Il faut aussi relever le report des déclarations et le paiement d'impôts et taxes pour les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 100 millions FCFA et pour celles dont l'activité est directement impactée. Les échéances de la période de mars à mai 2020 ont donc été prorogées jusqu'au 15 juillet 2020.

Les secteurs d'activités directement touchés peuvent également bénéficier de la suspension de recouvrement de dettes fiscales constatées antérieurement.

Les autres mesures sont relatives au remboursement accéléré des crédits de TVA, à la prorogation du délai général de paiement de la TVA suspendue, à la déductibilité fiscale des dons consentis par les entreprises.

Ces mesures fiscales, sont complétées par des mesures douanières dont la mise en œuvre incombe aux services de la Direction générale des Douanes (DGD) et de la DGCPT.

Comment appréhendez-vous les conséquences de ces décisions sur la mobilisation des recettes y afférentes ?

Naturellement, ces mesures auront un impact certain sur les prévisions initiales de mobilisation de recettes. Le financement de la résilience économique et sociale a un coût et donc un impact certain sur les finances publiques. La loi de finances rectificative (LFR) en est une parfaite illustration.

Parmi lesdites mesures, on peut citer les remises et suspensions d'impôts et taxes dus par les entreprises. De façon pratique, quelles sont les modalités d'application de cette mesure ?

Le cadre général de ces mesures est fixé par l'ordonnance n° 002-2020 précité. Pour en faciliter l'application, des arrêtés ont été pris par le Ministre des Finances et du Budget pour d'une part définir la notion d'activité directement impactée par la pandémie de la Covid-19 et fixer les modalités d'application du nouveau cadre juridique d'accompagnement au secteur privé.

Concernant les remises d'impôts, les modalités d'application sont définies par l'arrêté n° 010330 du 05 juin 2020 fixant les modalités d'application de l'article 706 bis du Code général des Impôts relatif à la remise partielle de la dette fiscale due par les contribuables au 31 décembre 2019.

DOSSIER

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

ECHOS
DU TRÉSOR

Il s'agit donc d'une remise partielle qui porte sur les dettes fiscales des personnes physiques ou morales constatées au 31 décembre 2019 par des titres de perception issus du contrôle ou des déclarations. Elle peut porter sur tous les impôts et taxes destinés au budget de l'État ou des collectivités territoriales. Les entreprises qui remplissent les critères d'éligibilité peuvent déposer une demande au niveau de la DGID pour examen par le Comité d'Analyse et de Proposition de Remise de Dettes fiscales (CRED).

L'Etat a prévu une enveloppe de 200 milliards de FCFA dans la LFR pour ces contribuables dont l'impact de la crise liée à la pandémie de la Covid-19 sur l'activité de l'en-

treprise a conduit à l'une des situations suivantes :

- un arrêt total ou partiel des activités professionnelles, dûment constaté ;
- une fermeture des locaux professionnels découlant de l'absence d'activités ;
- une mise en chômage technique d'une partie significative du personnel représentant au moins 50% des effectifs permanents ;
- une baisse d'au moins 33% du chiffre d'affaires réalisé pendant les mois couvrant les périodes de mars, avril et mai 2020 en comparaison avec celui réalisé au cours des mêmes mois de l'année antérieure.

Cependant, en contrepartie, pour bénéficier de ces mesures, il faut que la demande adressée aux services de la DGID soit accompagnée d'un engagement écrit, signé du gérant de l'entreprise, à conserver les emplois existants avant le déclenchement de la pandémie et celui de ne pas procéder, sur une durée de deux ans (2020 à 2022) à compter de l'exercice suivant celui de l'obtention de la remise, à des distributions de dividendes. L'engagement à conserver les emplois est attesté par les services de l'Inspection du Travail compétente.



Le Receveur, entouré de ses quelques proches collaborateurs



DOSSIER

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

ECHOS
DU TRÉSOR

A cause de la pandémie, les flux d'entrée de trésorerie des acteurs du secteur privé sont au ralenti. Quelles sont les initiatives prises par la DGCPT pour opérationnaliser les mesures décrétées par le PR afin d'accompagner ces entreprises, notamment les commissionnaires et créditeurs en douane ?

Il faut saluer la réactivité du Ministère des Finances et du Budget qui a très tôt mis en place un Comité de Suivi des Entreprises en difficultés qui se réunit régulièrement pour assurer la coordination et le suivi des actions des différents services impliqués dans la mise en œuvre des mesures fiscales, budgétaires et financières. La RGT est membre dudit comité pour le compte de la DGCPT.

Aussi, dès le lendemain du discours du Chef de l'Etat, la DGCPT a-t-elle identifié les voies et modalités pour rendre opérationnel le plan de Résilience Economique et social. Dans ce cadre, la RGT chargée du recouvrement des recettes douanières en collaboration avec les Perceptions de Dakar Port et AIBD a mis en place des mesures pour accompagner le secteur privé dont les commissionnaires en Douane constituent une frange importante. Dans ce sens, les mesures ci-après ont été prises :

A) Suspension des poursuites pour les sociétés débitrices dont les dettes ont fait l'objet d'appel en paiement auprès des cautions. Cette mesure concerne les droits

et taxes douaniers exigibles au 31 décembre 2019.

Je rappelle que l'article 143 du Code des Douanes accorde un délai de quinze (15) jours de différé de paiement aux commissionnaires en douane qui ont donc la possibilité d'enlever les marchandises au fur et à mesure des vérifications et après obtention d'un bon à enlever moyennant le dépôt d'une soumission cautionnée acceptée par le Receveur général du Trésor. Ainsi, en cas de défaillance du débiteur principal, la RGT entame les poursuites en procédant à la réalisation de la caution. Naturellement, la procédure d'appel en paiement, en cette période de crise, prive la société débitrice des garanties déposées auprès de la caution (déposit, hypothèques de maisons et autres biens immobiliers, etc.). C'est pourquoi, en relation avec ces cautions, les poursuites ont été suspendues jusqu'au 15 juillet.

B) Dans le même temps, pour favoriser la reprise des activités de ces entreprises, elles ont été invitées, sans formalisme ni procédure particulière, et à titre exceptionnel, à poursuivre leurs opérations au comptant.

C) Enfin, pour toutes les sociétés ayant bénéficié de moratoire accordé sur la dette antérieure à l'année 2020 (sur la dette douanière ou toute autre dette), un différé de paiement à leur demande, peut leur être accordé jusqu'au 15 juillet 2020.

Toutes ces mesures ont été communiquées aux différents syndicats

des commissionnaires en Douanes et acteurs portuaires, au Président du Conseil de Discipline des Commissionnaires en Douane du Sénégal (CDCDS), à l'Union nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS), au Conseil national du Patronat (CNP), au Conseil national des Employeurs du Sénégal (CNES)...

Faudrait-il le rappeler, la RGT est le premier service de l'Administration sénégalaise à être certifié ISO 9001 V 2015. Quels sont les principaux apports de la démarche qualité dans l'exercice de vos missions ?

Il y'a plusieurs atouts qu'on peut relever depuis la mise en place du système de management de la qualité à la RGT en 2016-2017. Sans être exhaustive, je peux souligner:

- l'amélioration de l'organisation avec une meilleure compréhension des rôles et des objectifs partagés et donc une responsabilisation de tous les membres de l'équipe ;
- la visibilité sur le niveau de prise en charge des missions de la RGT à travers les indicateurs et donc l'amélioration des performances globales qui sont évaluées et qui offrent une transparence sur l'efficacité du système de management qualité et sur les performances de chaque acteur ;
- l'amélioration continue de la satisfaction du client grâce à une meilleure relation client

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

qui passe par la prise en charge des besoins et attentes exprimés, la mesure de cette satisfaction, la prise en charge des réclamations, le renforcement de la communication, ... ;

- la réduction des dysfonctionnements de nos services par un diagnostic des anomalies et leur prise en charge ;
- un nouveau style de management du personnel qui repose sur une forte implication, une motivation et une reconnaissance de leurs efforts, une formation qui identifie les gaps de compétences et permet à chacune et à chacun des membres de l'équipe de mettre en exergue ses talents et de contribuer pleinement aux résultats attendus ;
- la mise à niveau progressive du service par rapport aux conditions de travail et de sécurité.

Comment continuez-vous à améliorer le Système de Management de la Qualité (SMQ) alors que ce dernier est déjà aux normes ?

(NDLR : la certification du SMQ de la RGT a été renouvelée deux (2) fois)

Chaque année, depuis 2017, après l'audit de renouvellement, nous discutons en interne sur les nouveaux chantiers d'amélioration à apporter en direction du personnel, des clients, des missions ... Par exemple, nous étudions si nous pouvons apporter des innovations dans le système de motivation et de reconnaissance des trophées qualités « Trophée agent du mois

» et « Trophée bureau du mois », identifier les secteurs qui méritent plus d'efforts et de célérité et prendre de nouveaux engagements en termes de délai et d'amélioration des services vis-à-vis des clients.

Vous l'avez dit, la satisfaction de l'utilisateur est le principal objectif recherché. En cette période de crise où les habitudes sont bouleversées notamment au niveau de l'organisation du travail, quelles sont les perspectives de certification en 2020 à la norme ISO 9001 V 2015 face à la Covid-19 ?

La crise de la Covid 19 bouleverse effectivement l'organisation du travail et affecte les relations avec les clients. Par rapport aux performances, il est difficile de viser un certain niveau de performances quand les ressources sont impactées. La première de ces ressources c'est le personnel. Or avec la rotation des effectifs, la limitation des horaires de travail, le stress induit par le risque de contamination, ... ont entraîné quelques difficultés pour maintenir le niveau de performances pendant les premiers mois de la crise. Aujourd'hui, les équipes se sont adaptées et ont montré une détermination qui nous permet d'être optimiste pour renouveler le certificat ISO 9001 Version 2015 obtenu en octobre 2017. C'est le lieu de saluer l'engagement de toute l'équipe, les femmes et les hommes qui sont les vrais acteurs de cette réussite, debout comme

un seul Homme pour continuer à améliorer la qualité de service.

Quels sont les acquis tirés de cette pandémie sur lesquels vous voudriez vous appuyer pour améliorer l'exercice des missions de la RGT ?

La pandémie de la Covid 19 a imposé de nouvelles façons de travailler vis-à-vis des collaborateurs et des clients. Elle nous oblige à accélérer les projets de dématérialisation des procédures pour travailler plus efficacement et mieux servir les usagers.

Naturellement nous avons profité de cette crise pour vulgariser notre adresse électronique et encourager nos clients à l'utiliser de manière plus systématique afin d'arriver à un niveau élevé de traitement dématérialisé du courrier. Ainsi, le courrier reçu par mail est traité et notifié dans les mêmes formes. Mieux, la crise a surtout accéléré les travaux des projets de dématérialisation notamment ceux de la soumission cautionnée en douane. Il s'agira, via une signature électronique de permettre à plus de 260 entreprises du secteur privé en activités, de procéder aux formalités de renouvellement de la soumission cautionnée avec célérité, malgré le nombre élevé d'acteurs impliqués : les commissionnaires en douane, les cautions (sociétés d'assurance et banques), les bureaux de douane, ... Il faut rappeler qu'en plus des lourdeurs administratives liées aux nombres de formulaires (le nombre de 50 a été ramené

DOSSIER

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

ECHOS
DU TRÉSOR

en 2019 à 30 en moyenne par dossier), des délais de traitement liés aux nombres de formulaires à signer (qui pouvaient requérir plus de 20 000 signatures pour 250 commissionnaires en douane par exemple), beaucoup d'acteurs interviennent soit pour délivrer un document à joindre à la requête soit pour apposer une signature sur les formulaires. Au regard de tout ce que je viens d'énumérer, vous pouvez vous-même mesurer la nécessité de moderniser et d'alléger ce processus. C'est pourquoi, je puis affirmer sans risque de me

tromper qu'il s'agit d'un parcours de combattant qui a un coût pour le client et un impact sur le recouvrement des droits de douanes, que la DGCPT entend optimiser et moderniser.

La dématérialisation intégrale de la procédure de soumission cautionnée (un volet du projet "I-Trésor" qui est l'application de recouvrement des droits de douane) constitue une innovation de taille qui répond aux préoccupations de la stratégie Sénégal Numérique 2016-2025. Il s'agit également de mettre en application les orienta-

tions stratégiques du PDSAT de la DGCPT pour une administration connectée, au service du citoyen et des entreprises.

Pour la RGT, finaliser ce projet, c'est aussi respecter l'engagement pris avec la DGCPT dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) 2019-2021 signé en 2019. C'est surtout, comme régulièrement exprimé par les clients lors des enquêtes de satisfaction, améliorer la qualité de l'offre de service en procédant à la dématérialisation des procédures.



Quelques membres du personnel de la RGT

DOSSIER

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

ECHOS
DU TRÉSOR

“Echos du Trésor” a également ouvert ses colonnes à quelques agents pour aborder la question de l’impact de la maladie sur le fonctionnement de leur service. A les entendre parler, une nécessité de réorganiser les services s’imposait. Ils ont tous reconnu que le digital est devenu incontournable dans le fonctionnement de nos services

Par rapport aux mesures pour endiguer la contagion, ils saluent la réaction et la combativité des autorités de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, avec à leur tête M. Cheikh Tidiane DIOP.

Monsieur Modou BEYE, Inspecteur du Trésor, est en service à la Direction de la Comptabilité publique (DCP), depuis août 2018, après avoir servi, en 2016 à la Trésorerie Paierie régionale de Ziguinchor. il travaille sur les projets de textes législatifs et réglementaires.

nous ne recevons pas de public et que les autres mesures barrières qu’ont adoptées les services recevant du public ne sont pas pertinentes à notre niveau. Avec moins de personnel présent au niveau des ser-

Oui, vraisemblablement, la crise a fondamentalement chamboulé les habitudes dans le fonctionnement des services et a eu raison de tout sauf du digital. Elle a mis à nu les faiblesses de notre Administration inspirée dans une large mesure par notre modèle de fonction publique qualifiée de « carrière » par opposition au système de l’emploi.

Ce modèle repose davantage sur la rigueur juridique (présence obligatoire, travail manuel) que sur l’efficacité économique (télétravail, évaluation sur la base du rendement).

Ainsi, nous avons été obligés, pour ne pas subir le sort qui fut réservé aux dinosaures qui disparurent faute de s’adapter à l’environnement, d’ajuster notre méthode de travail à celui qu’impose la crise à savoir le travail à distance.

Pour surmonter la crise, le digital est ainsi devenu primordial en milieu de travail. C’est pourquoi le télétravail jusqu’ici méconnu ou peu connu est devenu une réalité dans nos différents services.

Depuis la crise, un certain nombre de mesures important d’abord une distanciation sociale a été adopté. Ces mesures n’épargnent pas le personnel de nos services qui sont dans une rotation.

Pour notre service, cette réorganisation constitue la seule mesure particulière compte tenu du fait que



M. Modou BEYE
en service à la DCP

“Pour surmonter la crise, le digital est ainsi devenu primordial en milieu de travail”

DOSSIER

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

ECHOS
DU TRÉSOR

VICES, le travail est quand même bien fait jusqu'ici en raison d'une meilleure réorganisation. Ce qui signifie que la Direction de la Comptabilité publique est en mesure de fonctionner avec moins d'agents et sans sacrifices supplémentaires pour ces derniers.

L'absentéisme a diminué en raison des jours de repos

dont disposent les effectifs qui se sont ainsi reposés. Nous constatons enfin moins de distraction venant des collègues en raison de l'éloignement géographique.

Monsieur Mamadou KA, inspecteur du Trésor, est le Chef du Bureau de la Qualité comptable à la Direction du Contrôle interne (DCI), plus exactement à la Division de la Qualité comptable et de la Gestion des Risques.

Son rôle consiste à élaborer, entre autres, le système de contrôle interne de l'ensemble des services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

La Covid 19 a fortement impacté le fonctionnement des services de l'Etat et la DCI n'a pas fait exception.

En effet, toutes les réunions relatives à la mise en place d'un dispositif de contrôle interne au niveau des structures du Trésor public ont été annulées.

En outre, les documents physiques, principalement les productions comptables, devant faire l'objet de vérification et d'analyse n'étaient plus reçus. Les programmes de vérifications sur place ont été également suspendus.

Avec la mesure des autorités tendant à réduire les effectifs des services au minimum nécessaire, certains cadres ont dû rester chez eux. Les dossiers qui leur sont imputés leur ont été transmis par mail. Une fois traités, ces documents sont renvoyés au Directeur du Contrôle interne par le même canal.

La pandémie a permis d'explorer à fonds les opportunités qu'offrent les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), réduisant ainsi considérablement les supports papiers.

Cette lancée devrait être poursuivie au moins pour le gain de temps qu'elle engendre.



M. Mamadou KA en service à la DCI

"La pandémie a permis d'explorer à fonds les opportunités qu'offrent les TIC, réduisant ainsi considérablement les supports papiers"

DOSSIER

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le Trésor public en première ligne

ECHOS
DU TRÉSOR

Monsieur Thierno GAKOU, Ingénieur-informaticien, est en service à la Direction de l'Informatique (DI). Il sert au Bureau d'Exploitation et d'Administration des Bases de Données (BEABD) de la Division de l'Informatique financière (DIF). Il est notamment chargé de la sécurité et de l'exhaustivité des données métiers.

Au bureau, nous respectons les mesures barrières notamment le port du masque obligatoire, le lavage régulier des mains et le respect de la distance vis-à-vis des collaborateurs.

Il a été institué un système de rotation des agents au sein du service et le télétravail.

Malgré la pandémie, cette réorganisation du travail, nous a permis d'assurer la continuité du service. Par conséquent, le télétravail et les réunions à distance devraient être pérennisés dans la mesure du possible à la DI.

De façon générale, la DGCPT pourrait s'appuyer dessus pour adapter son organisation en utilisant ces solutions adéquates.



M. Thierno Gackou
en service à la DI

"Le télétravail et les réunions à distance devraient être pérennisés"

Madame NDOYE Maguette Ndiaye, Archiviste au Bureau de la Documentation et des Archives (BDA) à la Direction de la Comptabilité publique (DCP).

Son rôle est d'assister le Chef du BDA dans la gestion des documents administratifs et du centre de documentation.



Mme NDOYE en service au BDA (DCP)

Partout dans le monde, le travail est au ralenti à cause de la COVID-19 qui a fortement affecté la santé des populations, bouleversé les conditions et modalités de travail et, subséquemment, celles des services de l'administration en général. Devant cette situation, la DGCPT a mis en place des dispositions pour pallier les contraintes de la crise sanitaire, notamment par l'utilisation accrue des Technologies de l'Information et de la Communication, des mesures d'hygiène et de distanciation physique.

Je salue les décisions ainsi prises par nos autorités qui ont permis de protéger efficacement les agents et les usagers de la DGCPT de la maladie, afin d'assurer la continuité du service public. C'est le cas du BDA où le rythme de travail et les sollicitations extérieures n'ont pas connu de baisse.

Cependant, dans le cadre de la réorganisation, nous assurons un service minimum, avec la présence permanente du chef de service ainsi qu'un de ses trois (3) collaborateurs.

Par contre, certains de nos dossiers dont le traitement nécessite la collaboration de tous les archivistes du service peinent à être finalisés.

Le travail à distance a été un acquis important et la réactivité des agents a été remarquable pendant cette pandémie. Je pense qu'avec l'expérience tirée de cette crise sanitaire, les différents projets de Gestion électronique des Documents (GED) initiés par la DGCPT seront menés à terme. Qui parle de travail à distance ou télétravail au BDA pense forcément à la GED, au workflow et à l'archivage électronique.

La dématérialisation des activités est une orientation stratégique de la DGCPT. Elle était déjà en chantier avec ASTER, SIGIF, CLARISSE, SICA-STAR etc. Mais cette expérience a démontré la pertinence de l'option des autorités pour une digitalisation plus poussée des activités.

Le BDA, chargé de la gestion des documents de référence et de la mémoire à long terme de la DGCPT, regorge des compétences avérées qui pourraient être mises à contribution dans le processus de dématérialisation depuis l'étude des besoins jusqu'à l'archivage électronique.

Pour terminer, les techniciens notamment les archivistes devraient être impliqués en amont dans le développement des applications métiers, dans l'optique de maîtriser le cycle de vie des documents électroniques."

"Le travail à distance a été un acquis important et la réactivité des agents a été remarquable pendant cette pandémie"

Monsieur Moussa NDIAYE, Agent de Recouvrement, Chef de Bureau du Courrier, est chargé de la réception, de l'enregistrement et de la ventilation du courrier ordinaire adressé au Directeur général. M. NDIAYE assure, également, la numérotation et la transmission du courrier départ.



M. Moussa NDIAYE en service au cabinet du DG

Comme vous le savez, le monde est actuellement secoué par la COVID-19 qui est en train de nuire au bon fonctionnement des services.

Toutefois, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, par le biais de la Direction de l'Administration et du Personnel, a pris toutes les mesures idoines pour faire face à cette pandémie. Celles-ci nous ont permis de travailler sereinement. Il s'agit, entre autres, du système de rotation du personnel pour réduire les effectifs dans les bureaux, de la dotation en matériels de protection sanitaire et de la sensibilisation du personnel pour le respect des gestes barrières.

Il n'y a pas de problèmes majeurs sur le travail malgré les nouveaux horaires. Nous travaillons tout en respectant les mesures édictées, notamment avec l'envoi et la réception de certains dossiers par courriel. Toutes ces mesures prises nous ont permis de mieux nous organiser pour assurer la continuité du service.

"Il n'y a pas de problèmes majeurs sur le travail malgré les nouveaux horaires"

DOSSIER

CONTRIBUTION

LES CONTRAINTES DES PLANS DE RESILIENCE
ET DE RELANCE ECONOMIQUES FACE AU RISQUE
D'INSOUTENABILITE DE LA DETTE

ECHOS
DU TRÉSOR

Le Sénégal, comme les autres pays du continent africain, touchés par la pandémie, a pris un certain nombre de mesures pour faire face aux conséquences désastreuses de notre économie. C'est dans ce sens que M. Ndiom SECK, Contrôleur du Trésor, en service à Division des Etudes économiques et des Statistiques (DEES) de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) nous explique avec précision la politique de résilience économique devant la COVID-19.

La gestion de la crise multidimensionnelle née de l'apparition de la maladie à coronavirus Covid-19 a mis le gouvernement du Sénégal, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique touchée par la pandémie, face à deux (2) équations majeures :

- comment concilier impératif sanitaire et impératif économique ? Autrement dit, adopter des mesures de confinement général aurait pour conséquences des fermetures d'entreprises, un chômage de masse et une chute vertigineuse de l'activité économique avec au bout une aggravation de la pauvreté. Or, s'abstenir de



Son Excellence M. Macky SALL, Président de la République

CONTRIBUTION

LES CONTRAINTES DES PLANS DE RÉSILIENCE ET DE RELANCE ÉCONOMIQUES FACE AU RISQUE D'INSOUTENABILITÉ DE LA DETTE

restreindre les déplacements, d'interdire tout rassemblement et de limiter les temps de présence au bureau entraînerait une propagation mortelle du virus ;

- comment élaborer et mettre en œuvre un plan de relance économique tout en préservant la viabilité de notre dette ?

Si une tentative de réponse a été apportée à la première équation (1), des solutions restent à trouver pour la deuxième (2).

1. D'un programme de résilience économique et sociale (PRES)...

Pour contenir la vitesse de propagation de la maladie, le Président de la République, a opté, dès l'apparition des premiers cas, pour un confinement modéré, prudent, progressif et équilibré afin d'éviter un basculement d'un côté ou de l'autre de la ligne aux conséquences sanitaires ou économiques catastrophiques. Les mesures adoptées ont pour noms :

- fermeture des frontières aériennes, des écoles et des lieux de culte ;
- interdiction des rassemblements et des manifestations publiques ;
- diminution des heures de travail dans l'Administration publique ;
- proclamation de l'état d'urgence avec l'instauration d'un couvre-feu ;
- limitation des déplacements interrégionaux aux transports de marchandises ;
- ouverture des marchés trois (3) jours par semaine ;
- port obligatoire de masque dans l'espace public.

Au plan économique, des décisions ont été prises pour sauver les entreprises d'une faillite probable, protéger les salariés et soutenir les ménages les plus modestes afin d'atténuer les effets de la crise et stabiliser l'économie:

- pour les entreprises : remises fiscales partielles; soutien financier aux entreprises lourdement affectées par la pandémie ; différé voir suspension de paiement d'impôts ; remboursement accéléré des crédits de TVA ;
- pour les salariés : paiement à hauteur de 70 % du salaire des employés mis en chômage technique par les entreprises bénéficiaires de facilités douanières et fiscales ;
- pour les ménages : prise en charge au titre du bimestre mars-avril des factures d'eau et d'électricité au profit des assujettis à la tranche sociale ; aide alimentaire d'urgence pour un (1) million de ménages démunis ; appui substantiel à la diaspora.

Malgré leur coût exorbitant pour les Finances publiques (1 000 milliards Francs CFA de dépenses ; 340 milliards Francs CFA de moins-values de recettes, déficit budgétaire projeté à - 6,1 %), ces mesures ne suffiront pas à enrayer le mécanisme récessif auquel nous assistons. La dynamique de croissance auquel le Sénégal était habitué ces dernières années (en moyenne de 5%) connaîtra inéluctablement un coup de frein en 2020.

Seul un plan de relance économique peut garantir à notre pays une reprise profonde et prolongée de l'activité de production. Aussi ambitieux qu'il puisse être, il devra, toutefois, maintenir notre dette à un niveau soutenable.

2. ...A un plan de relance économique à endettement soutenable (PRES).

Pour accélérer la reprise dans notre pays, stimuler la demande et redémarrer l'activité de production, il n'est donc pas d'autre voie possible que celle de l'élaboration d'un plan de relance ambitieux et chiffré à partir d'un diagnostic clair de la situation.

Une politique de relance a pour limite de présenter des risques de creusement du déficit budgétaire et par conséquent de la dette publique. Même si au plan communautaire l'application du « Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité » de l'UEMOA a été suspendue depuis le 27 avril 2020, il n'en demeure pas moins que le risque pour notre pays de faire défaut existe si nous succombons à la tentation d'un endettement effréné, incontrôlé au-dessus de 70 % du Produit intérieur brut (PIB).

Avec un taux d'endettement de 61,9% du PIB en 2019, notre pays est passé d'un risque de surendettement

CONTRIBUTION

LES CONTRAINTES DES PLANS DE RESILIENCE ET DE RELANCE ECONOMIQUES FACE AU RISQUE D'INSOUTENABILITE DE LA DETTE

faible à un risque de surendettement modéré, selon le Fonds monétaire international (FMI).

La perte de confiance des investisseurs qui naîtra d'un surendettement élevé rendra encore plus coûteuse notre dette publique. C'est un cercle vicieux dont on aura du mal à se défaire.

La probabilité de dégrader notre situation d'endettement est renforcée par la réticence des bailleurs de fonds bilatéraux comme multilatéraux quant à l'annulation partielle ou totale de la dette des pays africains.

L'hypothétique effacement de notre dette exige donc du Gouvernement la définition de voies et moyens aptes à garantir le financement d'investissements structurants nécessaires au redémarrage de notre économie tout en conservant notre solvabilité.

Pour ce faire, quatre (4) leviers cumulatifs et non alternatifs, indicatifs et non limitatifs pourront être utilisés par l'Etat :

- optimiser la mobilisation des recettes intérieures ;
- privilégier les modes alternatifs de financement de l'investissement public ;
- stimuler les Investissements directs étrangers (IDE) ;
- réduire substantiellement les dépenses courantes de l'Administration.

a) La mobilisation optimale des impôts, droits et taxes

Malgré les performances sans cesse grandissantes des régies de recettes, seuls moins de 500 000 contribuables (personnes physiques et personnes morales confondues) sur une population active de plus de 6 millions s'acquittent convenablement de leur impôt.

Une bonne mobilisation des recettes passe par l'accélération des réformes fiscales suivantes :

- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- la rationalisation des exonérations fiscales ;
- le renforcement des impôts fonciers à travers l'élaboration d'un cadastre exhaustif ;
- la mise en œuvre complète des solutions informatiques innovantes (E-tax, Mon Espace Perso,...) ;



CONTRIBUTION

LES CONTRAINTES DES PLANS DE RESILIENCE ET DE RELANCE ECONOMIQUES FACE AU RISQUE D'INSOUTENABILITE DE LA DETTE

- l'opérationnalisation d'une plateforme d'échange de données entre les administrations du Trésor, des Impôts et de la Douane ;
- la dématérialisation totale des procédures de dédouanement.

b) La multiplication des partenariats public-privé (PPP)

Le PPP est un contrat conclu pour une période déterminée entre une entité du secteur privé et une partie publique portant totalement ou partiellement sur la conception, le financement, la réalisation ou la transformation et la maintenance d'un projet pour assurer un service public.

Dans un contexte de relance, les contrats de ce type peuvent être multipliés en vue de réaliser des bâtiments publics (hôpitaux, centres universitaires régionaux,...) ou des infrastructures routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaires.

Le principal avantage d'un marché de partenariat est de ne pas accroître l'endettement de l'Etat. La construction et la gestion des édifices publics sont ainsi financés par le secteur privé.

Avec un portefeuille de dix-huit (18) projets structurants du PSE, d'un coût estimatif global de 1 587 milliards Francs CFA, le PPP apparaît comme l'une des formes contractuelles les plus pertinentes pour financer l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance.

c) La promotion des Investissements directs étrangers (IDE)

Le Sénégal présente un faible niveau d'IDE par rapport aux pays comparables, d'où la nécessité de mettre en œuvre des réformes améliorant le climat des affaires en vue de stimuler la compétitivité et attirer les investisseurs privés.

Les zones économiques spéciales doivent servir de cadre pour accueillir des activités à fort impact économique, à haute intensité de main d'œuvre et orientées vers l'exportation (l'Industrie, l'Agrobusiness, les Technologies de l'Information et des Télécommunications).

La diversification de l'origine des IDE déjà entamée avec l'Inde et la Chine devrait s'étendre à d'autres pays tels que le Japon ou la Suisse.

En Afrique de l'Ouest, le Sénégal est le quatrième bénéficiaire de l'aide publique au développement (7 % des flux totaux en 2018) loin derrière le Nigeria, le Ghana, et la Côte-d'Ivoire.

d) La réduction des dépenses de fonctionnement de l'Administration

Les mesures conjoncturelles de réduction des dépenses de fonctionnement de l'Etat initiées et appliquées depuis quelques mois (suspension des acquisitions de véhicule, coupes claires dans les crédits de téléphone, dans les frais de transport et de mission...) et complétées par des mesures structurelles (diminution de moitié des agences d'exécution, restructuration de la carte diplomatique) vont dans le bon sens.

Ce processus de rationalisation des dépenses courantes doit être élargi et renforcé.

Au fond, cette crise prouve, s'il en était encore besoin, la pertinence et l'efficacité du Keynésianisme et constitue, a contrario, un revers pour le libéralisme qui encore une fois a montré ses limites objectives.

Alors, le libéralisme est-il un modèle économique daté ?



M. Ndiom SECK en service à la DEES

La TPE, un réseau constitué de 54 payeurs en service auprès des Missions diplomatiques et consulaires du Sénégal à l'Étranger

La Trésorerie Paierie pour l'Étranger (TPE) exécute les instructions de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). Le télétravail, la révision des horaires, la mise en congé des agents non véhiculés, la limitation des visites sont, entre autres, les mesures prises par le Trésorier Payeur pour l'Étranger pour faire face à la Covid 19. Auprès des missions diplomatiques et consulaires, des dispositions ont été prises pour garantir la protection du personnel et la continuité du service.

C'est l'occasion pour M. Alassane DIA, Trésorier Payeur pour l'Étranger, de revenir sur le fonctionnement, la coordination des opérations des cinquante-quatre (54) comptables à l'étranger et sur les risques liés à la cybercriminalité du fait du travail à distance.

ECHOS DU TRÉSOR a saisi cette opportunité pour savoir un peu plus sur la coordination des opérations des cinquante-quatre(54) comptables à l'étranger, les mesures particulières mises en place pour assurer la maîtrise des risques de la cybercriminalité.

« ECHOS DU TRÉSOR » : À l'instar des autres pays, le Sénégal est confronté à la COVID-19. Quelles sont les mesures prises par la Trésorerie Paierie pour l'Étranger (TPE) pour assurer la continuité du service public face à cette crise sanitaire?

M. Alassane DIA: Face aux conséquences d'une ampleur inattendue de la pandémie de la COVID-19, l'Etat du Sénégal a très tôt mis en place un dispositif de riposte multidimensionnel en vue de contenir et juguler la maladie.

A l'échelle de l'Administration du Trésor, les autorités ont édicté, à travers des circulaires administratives, des directives claires sur les



M. Alassane DIA, Trésorier Payeur pour l'Étranger

mesures de sauvegarde et de prévention sanitaire.

La Trésorerie Paierie pour l'Étranger (TPE) s'est alignée sur ces directives instruisant les services de se conformer aux mesures de pro-

tections individuelles et collectives (respect des gestes barrières, limitation des visites, suspension des réunions en présentiel en privilégiant plutôt le télétravail, réorganisation des horaires de travail, mise en congé des agents non véhiculés et empruntant les transports en commun, présence alternée au travail des agents disposant de véhicules et partageant leur espace de travail).

C'est le lieu de magnifier les efforts consentis par la Direction générale pour garantir la sécurité sanitaire des personnels avec la mise à disposition des équipements et fournitures requis.

Comme son nom l'indique, votre Direction assure l'exécution des opérations financières des représentations diplomatiques et consulaires du Sénégal à l'étranger. Avec la pandémie de la COVID-19, quelles sont les dispositions qui ont été prises pour assurer la sécurité du personnel et la continuité du service au niveau des paieries du Sénégal à l'étranger?

La catégorie de personnel en service au niveau des missions diplomatiques et consulaires qui relève directement de nos services au plan hiérarchique et fonctionnel est constituée par les payeurs auprès des ambassades et consulats généraux.

Cependant, le décret n° 2017-1488 du 10 août 2017 portant création des Paieries du Sénégal à l'Étranger indique clairement que ces derniers dépendent, au plan administratif, du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE). A cet égard, il nous revient que les mesures appropriées ont été prises au niveau des missions diplomatiques et consulaires pour assurer la protection des personnels et la continuité du service dans le cadre du respect des mesures administratives

et des dispositifs sanitaire et sécuritaire mis en place dans les pays d'accréditation.

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, le Président de la République a pris des mesures visant notamment à accorder des aides financières aux Sénégalais de l'extérieur. Quelles sont les modalités d'octroi de cette aide?

La lutte engagée contre la pandémie de la COVID-19 a conduit à la création d'un instrument financier dénommé « Fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la maladie à Coronavirus (COVID-19) « FORCE COVID-19 ».

Entre autres départements minis-

tériels concernés par la stratégie nationale de riposte, le MAESE a bénéficié d'une allocation budgétaire adossée à un compte de dépôt ouvert dans les livres de la TPE.

Pour l'essentiel, les ressources logées dans ce compte de dépôt ont fait l'objet de transferts en direction des postes à l'étranger, selon les priorités définies.

Ainsi, à réception des fonds transférés par la TPE, les parties prenantes concernées (les comités de gestion, les chefs de missions et les comptables du Trésor) prennent les dispositions pour le paiement des aides sociales de l'Etat aux ayants droit.

Il faut rappeler que ce sont les comités de gestion mis en place aux niveaux des différentes juridictions qui sont compétents pour recevoir, traiter les demandes formulées par les Sénégalais de l'extérieur et établir des procès-verbaux de leurs délibérations, en se conformant aux prescriptions sur les dépenses autorisées. Lesdits procès-verbaux des comités sont soumis aux Chefs de Mission compétents pour signer les ordres de paiement qui sont ensuite transmis, appuyés des pièces justificatives requises,



Mme Coumba Awa O. NGOM
Fondé de pouvoir du TPE

aux payeurs auprès des ambassades et consulats pour paiement.

Quelles sont les dispositions prises pour opérationnaliser les instructions des autorités?

Dans un premier temps, il a fallu, conformément aux instructions du Directeur général, anticiper sur la mise à disposition des ressources, en signant une circulaire adressée aux payeurs à l'étranger mettant l'accent sur les problématiques essentielles relatives d'une part aux enjeux liées à la gestion de la pandémie de la COVID-19 au regard des missions dévolues à l'administration du Trésor. D'autre part, la circulaire rappelait aux payeurs le cadre budgétaire et comptable d'allocation des ressources ainsi que leurs responsabilités dans le volet comptable de l'exécution des dépenses éligibles.

Ainsi, à travers cette circulaire, les comptables ont été instruits d'apporter une plus grande attention à l'exécution des opérations de dépenses imputables au Fonds de lutte contre la pandémie de la COVID-19, dans les meilleures conditions de régularité, de transparence, de diligence et de flexibilité.

Par ailleurs, pour la totalité des crédits ouverts, ayant fait l'objet de mandats de paiements, le compte de dépôt a été alimenté et

les transferts de fonds en direction des postes à l'étranger exécutés. Enfin, le monitoring des opérations, en relation avec les services du MAESE, a permis d'apporter des réponses aux difficultés liées au caractère inédit des paiements et aux situations juridiques des cibles (bénéficiaires en situation irrégulière, paiements à opérer pour des personnes ne disposant pas de comptes bancaires ou résidents dans un autre pays pour une même juridiction, etc.).

La TPE présente l'un des réseaux comptables les plus denses de l'Administration du Trésor. Com-

" (...) La TPE concentre le plus important réseau du Trésor constitué par 54 payeurs en service auprès des Missions diplomatiques et consulaires du Sénégal à l'Étranger."

ment parvenez-vous à assurer la coordination des opérations des cinquante-quatre(54) comptables à l'étranger ?

Si l'on retient les critères de comptable de rattachement et de comptable centralisateur assignataire d'opérations de comptables secondaires, la TPE concentre le plus important réseau du Trésor constitué par 54 payeurs en service auprès des Missions diplomatiques et consulaires du Sénégal à l'Étranger.

En dépit du poids de l'espace et du temps, le suivi et la coordination des opérations des comptables à l'étranger se sont significativement améliorés grâce aux investissements réalisés par la DGCPT dans la digitalisation, la dématérialisation et l'automatisation des opérations comptables.

En sus de la coordination des opérations comptables à travers les solutions-métiers, les canaux de communication digitaux sont également mis à profit.

Le travail à distance vous expose, plus que les autres postes comptables centralisateurs, aux risques de la cybercriminalité. Quelles sont les mesures particulières mises en place pour assurer la maîtrise de ces risques?

Je voudrais, en répondant à cette question, me féliciter des réalisations auxquelles est parvenue

la DGCPT en matière de sécurité des systèmes d'information et de la collaboration des services de la Direction de l'Informatique (DI).

Le risque zéro n'existe pas. Mon point de vue est que les dispositifs mis en place au Trésor permettent fortement de mitiger ces risques, si l'on considère également que :

- e-TPE n'est pas un site web classique avec un nom de domaine connu et facilement identifiable ;
- e-TPE se présente plutôt

comme une application web, accessible sur l'intranet du Trésor et sur l'internet, pour les postes diplomatiques mais avec des restrictions d'accès, ce qui en fait quasiment un outil de travail confidentiel qui n'est connu que de ses utilisateurs ;

- les services de la TPE qui ont en charge l'administration fonctionnelle gère les droits des utilisateurs (droits d'accès, niveaux d'habilitations et révocations des droits) ;
- les opérations dans e-TPE sont hébergées dans les serveurs de la DI qui sont sécurisés avec des Firewalls applicatifs : une Zone démilitarisée « Demilitarized Zone » (DMZ) et un dispositif de sécurité intérieure reliant la DMZ au réseau interne .

Toutes choses égales par ailleurs, l'intégrité de nos données comptables est donc protégée contre des menaces extérieures.

De même, il faut souligner la faiblesse des risques de commissions, à travers e-TPE, d'actes de cybercriminalité préjudiciables à la trésorerie de l'Etat.

Aussi, convient-il de rappeler, à l'appui de ce qui précède, qu'il y a une totale déconnection entre e-TPE et les modules de règlement des systèmes de paiement de l'UEMOA, ces derniers ne prenant en charge que les opérations budgétaires ou de trésorerie directement exécutées depuis le niveau central. Il s'agit de SICA - UEMOA (Sys-

tème Interbancaire de Compensations Automatisé de l'UEMOA) paramétré dans ASTER et de STAR - UEMOA (Système de Règlement brut en temps réel des Transactions), non paramétré dans ASTER.

Quelles sont les évolutions liées à la dématérialisation de la tenue de la comptabilité des Postes diplomatiques et consulaires et les principales fonctionnalités introduites avec e-TPE?

Avec l'ancienne Agence comptable centrale des Postes diplomatiques et consulaires, et même après la création de la Trésorerie Paierie pour l'Etranger, la comptabilisation des opérations des Missions diplomatiques et consulaires a toujours été un exercice assez difficile, en raison des contraintes suivantes :

- le nombre important de postes ouverts (taille de la carte diplomatique) ;
- les retards souvent accusés dans l'acheminement des comptabilités ;
- les difficultés d'intégration des écritures comptables ;
- le décalage entre les opérations de trésorerie effectuées à l'étranger et les opérations budgétaires au niveau central ;
- le retard dans la régularisation au plan budgétaire des dépenses payées sans ordonnancement préalable (DPSOP).

Il fallait donc trouver des solutions à ces problèmes dont la source majeure constitue l'acheminement physique des comptabilités.

La DGCPT a ainsi alloué des ressources pour une amélioration de la gestion comptable dans le cadre d'un processus séquencé en deux étapes.

En premier lieu, il a été développé un applicatif métier de comptabilité auxiliaire, dénommé « électronique-Trésorerie Paierie pour l'Etranger » (e-TPE), conçu pour permettre à ses utilisateurs de gérer, à temps réel, et de façon dématérialisée, toutes les opérations se rapportant :

- à l'exécution budgétaire dans le cadre d'un suivi des autorisations d'exécution de dépenses (AE) ;
- à la gestion des approvisionnements en fonds ;
- à l'enregistrement et à la comptabilisation des opérations de recettes et des dépenses payées sans ordonnancement préalable ;
- au suivi des dépenses de personnels ;
- au suivi auxiliaire de certaines opérations (créances de l'Etat, timbres fiscaux, etc.) ;
- aux opérations de change ;
- à la gestion des taux de chancellerie, en rapport avec les variations des taux de changes bancaires applicables aux transferts à l'achat des devises de référence ;
- aux éditions d'états de reporting comptables, financiers et statistiques ;
- aux envois des comptabilités mensuelles dématérialisées au moyen de valises diploma-

- tiques virtuelles ;
- à l'apurement et à la centralisation des comptabilités des agents comptables ;
 - à la gestion des opérations de régularisations comptables ;
 - à l'archivage numérique des documents.

Dans un deuxième temps, e-TPE a été couplé à une solution de business intelligence et mis en interface avec le progiciel ASTER de gestion de la comptabilité générale.

Aujourd'hui, même si des améliorations sont nécessaires pour davantage stabiliser et fiabiliser le dispositif, l'environnement de travail est digitalisé.

Les valises comptables sont dématérialisées, les comptabilités peuvent être versées virtuellement et à temps réel et les interactions se

rapportant à l'apurement des écritures ainsi qu'au déversement et à la comptabilisation des opérations dans ASTER sont automatisées.

Quelles sont les contraintes auxquelles sont confrontés vos services dans le cadre de la gestion comptable des Missions diplomatiques et consulaires?

La digitalisation et la dématérialisation constituent une avancée majeure, mais il n'empêche que des difficultés continuent de subsister dans le suivi et l'intégration des opérations comptables des postes à l'étranger.

Ces difficultés tiennent essentiellement :

- au décalage entre la réception à temps réel des valises comptables dans e-TPE et la

réception physique des comptabilités ;

- au caractère redondant d'une gestion des opérations en double commande liée à la coexistence entre, d'une part, la comptabilité auxiliaire des postes à l'étranger et, d'autre part, la comptabilité budgétaire dans le SYSBUDGEP et la comptabilité générale avec ASTER ;
- et au retard dans les engagements et l'émission des mandats de régularisation des dépenses payées sans ordonnancement préalable (en dépit de la mise en œuvre de la procédure de Demande de Mise en Règlement Immédiat).

Quelles solutions préconiserez-vous pour surmonter les



Photo de famille du personnel de la TPE



La Trésorerie Paierie pour l'Étranger (TPE)

ECHOS
DU TRÉSOR

contraintes liées à la gestion comptable et de la régularisation au plan budgétaire des DPSOP?

Avec le déploiement attendu du Système intégré de Gestion de l'Information financière (SIGIF), les solutions devant permettre de sortir des difficultés précédemment évoquées passent par la formulation et l'implémentation d'un nouveau cadre juridique et technique d'exécution des dépenses des Missions diplomatiques et consulaires. Pour ce faire, il faudra au plan juridique mettre à profit la réforme de l'ordonnancement en cours pour rendre effective l'option retenue de faire des Chefs de Missions diplomatiques ou consulaires des ordonnateurs secondaires à part entière.

de gestion électroniques, pour en arriver au tout digital et éliminer les coûts ainsi que les dysfonctionnements découlant de l'envoi physique des comptabilités depuis les postes à l'étranger.

Quelle place occupe la TPE dans la réalisation des politiques publiques de développement économique et social?

En conformité avec les orientations de la DGCPT, la TPE qui est un poste comptable supérieur de l'Etat contribue à la qualité comptable, gage de la fiabilité de l'information économique et financière. La fiabilité de l'information financière est une variable essentielle pour la prise de décision des autorités dans le processus de formu-

“aide d'urgence aux sénégalais de l'extérieur” du Programme de Résilience économique et social (PRES) mis en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Enfin, la gestion de la trésorerie de l'Etat étant au cœur de la mise en œuvre de toutes les politiques publiques, il n'est pas exagéré de dire qu'à travers son réseau de 54 payeurs en mission à l'étranger, l'Administration du Trésor contribue au déploiement de notre politique extérieure et à la bonne marche de notre diplomatie.

Quelles sont les raisons à la base de l'érection des Agences comptables en Paierie?

Le décret n° 2017-1488 du 10 août 2017 a consacré la création des Paeries du Sénégal à l'étranger. La création des Paeries du Sénégal à l'étranger répond à un besoin de cohérence de l'architecture organisationnelle des services.

Il s'est également agi de parachever la réforme qui a conduit à la suppression de l'Agence comptable centrale des Postes diplomatiques et consulaires et à la création de la Trésorerie Paierie pour l'Étranger. Par la suite, il fallait donc supprimer les agences comptables auprès des Ambassades et Consuls, pour ériger des postes comptables directs du Trésor en vue de :

- donner un contenu plus fonctionnel à la notion de réseau comptable des postes à l'étranger et ;

" L'Administration du Trésor contribue au déploiement de notre politique extérieure et à la bonne marche de notre diplomatie."

Au plan technique, il importe que soit mis à niveau le système d'information pour faire des acteurs de l'exécution budgétaire à l'étranger (ordonnateurs et comptables) des intervenants à part entière du SIGIF.

Enfin, il faudra poursuivre la réflexion en profondeur pour apporter des solutions règlementaires aux problématiques de pièces générales, pièces justificatives, signatures et les comptes

lation et de mise en œuvre des politiques publiques.

Dans le cadre de ses missions en matière de paiement de la dépense publique, nos services contribuent également à l'atteinte des objectifs définis par les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques économiques et sociales, notamment, en direction du secteur privé et en termes d'appui aux ménages: l'exemple le plus actuel à cet égard constitue la composante

- mettre en cohérence dans un même "workflow comptable" l'assignation des opérations budgétaires en amont chez un comptable supérieur de l'État, et l'exécution en aval des opérations de trésorerie par des comptables secondaires ayant la qualité de comptables directs du Trésor.

La DGCPT a initié une démarche qualité qui a abouti à la certification ISO 9001 Version 2015 de la RGT et de la DDP. A quand l'intégration de la TPE dans le processus?

La labellisation d'une organisation à la norme ISO 9001 version 2015 permet de certifier qu'elle répond aux exigences d'un système de management de la qualité qui traduit une gouvernance efficace et orientée sur l'accroissement continu de la satisfaction des clients ou des usagers.

Conformément aux orientations définies par la hiérarchie, déclinées dans le PDSAT, et stipulées dans le contrat de performance de la DGCPT, la recherche de la performance dans la conduite de nos missions est une préoccupation de tous les jours.

De façon spécifique, s'agissant de la gestion des procédures orientées, clients ou usagers, tout est également mis en œuvre pour répondre aux besoins des usagers institutionnels (services de l'État et agents publics) et du secteur privé (créanciers de l'État).

La décision d'intégrer de façon formelle la TPE dans le processus de certification à la norme ISO 9001 version 2015 du management de la qualité constitue pour nous une attente très forte.

A travers l'évaluation de l'organisation de nos services à laquelle cette activité devrait donner lieu, les faiblesses potentielles seront passées en revue et nos procédures mises à niveau.

En définitive, il va de soi que les conditions à remplir pour obtenir et maintenir la certification ISO 9001 version 2015 seront également corrélées à une mise à niveau des moyens d'actions.

Quelles sont les perspectives pour la Trésorerie Paierie pour l'Étranger?

Les perspectives pour la TPE sont définies par la DGCPT, sur l'horizon de moyen terme des plans stratégiques qui, en même temps qu'ils renforcent les conditions d'exercice des missions, fixent les actions spécifiques assignées aux différents services à travers les contrats d'objectifs et de performances.

Nos services sont directement ou indirectement concernés par les différents axes déclinés dans le PDSAT 2019-2023.

De façon spécifique, l'atteinte des objectifs de qualité comptable est fortement liée à l'abandon de la procédure de paiement sans ordonnancement préalable des dépenses des Missions diplomatiques et consulaires.

Cela explique que pour anticiper la mise en œuvre effective de la réforme de l'ordonnancement qui prévoit de conférer la qualité d'ordonnateur aux Chefs de Missions diplomatiques et consulaires, la TPE travaille avec la Direction de l'Informatique au développement d'un module ordonnateur e-TPE qui sera à terme interfacé au SIGIF. En définitive bien plus que la réforme de l'ordonnancement, la refonte des textes règlementaires organisant la gestion comptable des postes à l'étranger, en particulier la réécriture des instructions comptables avec des procédures renouvelées et simplifiées apparaissent comme une priorité.

POINT QUALITE

La rubrique point qualité a pour objet de vous présenter les différents résultats des services engagés dans la certification ISO 9001. Il met l'accent sur un ensemble de quatre (4) critères relatifs aux indicateurs du tableau de bord, au respect des délais de réponses aux courriers et au niveau de réalisation du plan d'action global.

	Recette générale du Trésor	Direction du Secteur public local
	mai 2020	mai 2019 juin 2020
Taux de Réalisation du plan d'action global	92	75
Moyenne des indicateurs de performance prescrites dans le tableau de bord	100	79,4
Taux moyen de respect des délais de réponse aux courriers	87	89
Taux global	94	81,3





Rapport d'activités 2019 de la DGCPT

Un rapport d'activités d'une année est toujours attendu. Celui de 2019 de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor ne déroge pas à la règle. C'est un rapport exhaustif qui met en lumière les résultats financiers et réalisations remarquablement accomplis par les services de la DGCPT, selon les mots de M. le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, Cheikh Tidiane DIOP. Ce bilan complet des activités menées par nos services est disponible au niveau des services de l'Administration du Trésor. " ECHOS DU TRESOR " revient sur ce bilan complet des activités menées par nos services au cours de l'année écoulée. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA DGCPT

(en chiffres et en lettres)

GESTION OPTIMALE DE L'ETAT

GESTION FINANCIERE PUBLICS

AMELIORATION DES FINANCES PUBLIQUES Modernisation de la DGCPT

Analyse des recettes

Recettes fiscales
2410,01 milliards

Recettes non fiscales
379,06 milliards
Dons -> 224,57
Autres recettes-> 154,49 milliards

Autres recettes
154,49 milliards,
dividendes => 35,3 milliards
loyers => 64,85 milliards

Analyse des dépenses

Dépenses
2 686,2 milliards

salaires et traitements
733,27 milliards
moyenne mensuelle 61,10 milliards (27,29% des dépenses et 30,42% des recettes fiscales)

dépenses fonctionnement de l'Etat (achat de biens et services)
281,11 milliards

Opérations financières des démembrements de l'Etat à l'étranger
48 327 191 957

Gestion de la dette

Dettes publiques
8 232 milliards
58,9% du PIB

stock dette
dette extérieure 7 302 milliards
dette intérieure 930 milliards

dette payée
1 006 milliards
7,2% du PIB

remboursement dette
dette extérieure 619 milliards
dette intérieure 387 milliards

Régies et caisses d'avances

85 caisses d'avances
33 fonds d'avance

Secteur parapublic

14 sociétés nationales
10 établissements publics à caractère industriel et commercial
12 sociétés anonymes à participation publique majoritaire
35 sociétés anonymes à participation publique minoritaire
3 sociétés à statut spécial

Dividendes recouvrés par l'Etat actionnaire
35 074 666 712 francs

Secteur public local

Situation globale des finances des Collectivités territoriales
63 886 133 301 FCFA

différence entre le paiement des dépenses annuelles (182 708 487 013) et les recettes locales (211 051 427 866)

0 prêt des CT
Pour les avances
remboursement 32 049 941 231 FCFA sur les 35 469 204 024 FCFA dus

Amélioration du système d'information

Les logiciels développés ou réécrits en 2019

Consolidation de la démarche qualité à la DGCPT

Au plan national
32 services administratifs de la Direction générale et des 7 directions administratives (20 divisions, 46 bureaux, 2 cellules et 1 centre - CPFPT), 13 postes à Dakar (comptables directs du Trésor : 5 supérieurs et 8 subordonnés dont 5 perceptions et 3 recettes perceptions municipales -RPM), 9 postes comptables centralisateurs dans les régions, 25 postes comptables rattachés dans les régions

Patrimoine applicatif
30 logiciels
21 en production
9 soit en recette, soit en pré-production ou en développement

LOGSIRI v.3 Portail ITIE dans ASTER Interface entre ASTER et e-TPE
Interface entre STAR et le SI de la DGCPT Interface entre ASTER et le Système de la Solde Interface entre STAR et le SI de la DGCPT

Mise à niveau de l'UAP de la DGCPT Acquisition d'un logiciel d'imagerie effets

La Recette générale du Trésor a obtenu, pour la deuxième fois consécutive la confirmation de son certificat à l'issue d'un audit de surveillance effectué en octobre 2019

La Direction de la Dette publique s'est vu confirmer pour une première fois, en octobre 2019, son certificat obtenu en 2018

4 services sont candidats pour la certification à la norme ISO 9001 version 2015.
Direction du Secteur public local
Direction du Secteur parapublic
Direction de l'Informatique
Agence comptable des Grands Projets

POSTE
A LA UNE

PERCEPTION DE PIKINE

riche d'un personnel engagé et dynamique

ECHOS
DU TRESOR

"ECHOS DU TRESOR", dans sa rubrique "Poste à la Une", pour la deuxième fois, va à la découverte d'un poste comptable. Pour ce numéro, le magazine trimestriel de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor vous fait découvrir la Perception de Pikine, aujourd'hui quinquagénaire.

Placée sous la responsabilité de M. Abdou Lahad LÔ, Inspecteur principal du Trésor, la Perception de Pikine fonctionne à merveille avec un personnel dégourdi, compétent pour une meilleure qualité de service appréciée par les collectivités territoriales.

Les agents de la Perception de Pikine ont poussé, depuis février 2018, un ouf de soulagement. Ils ont reconnu à l'unanimité les efforts consentis par les autorités de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), leur permettant ainsi de travailler dans de bonnes conditions. Les locaux de la Perception sont abrités par un bâtiment flambant neuf et fonctionnel, pris en location et aménagé selon les besoins exprimés par le personnel, rompant ainsi avec l'image d'une perception délabrée et des locaux exigus. En effet, la DGCPT y a mis du matériel et mobilier de bureau adéquats ainsi que du matériel

informatique de dernière génération assurant le bon fonctionnement du service.

Aux yeux des autorités de la DGCPT, la sécurité et le confort des agents, des pensionnaires et autres usagers constituent une préoccupation majeure. Pikine, dont la population et les besoins ne cessent d'augmenter, mérite une attention toute particulière. Ces nouveaux locaux traduisent, à ne point douter, la volonté et l'engagement sans cesse renouvelés, du Directeur général, de faire de la Perception de Pikine, un service public ouvert et résolument tourné vers la modernité.

De Perception de Dakar-Pikine à la Perception de Pikine

Il convient de rappeler que c'est à la suite du décret n° 83-1129 du 29 octobre 1983 portant création des communes de Dakar, Pikine et Rufisque-Bargny que la localité de Pikine est érigée en commune. Cependant, c'est par la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales, modifiée et le décret n° 96-745 du 30 août 1996 portant création des communes d'arrondissement dans les villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque que Pikine a obtenu le statut de ville répartie en seize (16) communes et sept-cents (700) quartiers.

Sur le plan économique, parler de Pikine c'est évoquer la Grande Niaye marquée par une diversité des cultures, devenant la principale zone de production horti-



M. Abdou Lahad LO, Percepteur de Pikine



M. Abdoulaye DIAKHATE, Adjoint au Percepteur,
Chef de Section de la Comptabilité et des
Collectivités territoriales

cole de l'agglomération dakaroise. Pikine c'est aussi son marché dit « Syndicat » très dynamique qui polarise toute la région de Dakar, c'est également le Marché central au poisson au service de toute la population de Dakar. Bref, une activité économique intense est menée dans ce département.

D'abord Perception de Dakar-Pikine à travers le décret n° 68-730 du 26 juin 1968 et couvrant l'actuel département de Guédiawaye, le décret n° 92-1077 du 16 juillet 1992 portant suppression de la Perception de Dakar-Pikine créera la Perception de Pikine.

Jusqu'ici dix-huit (18) inspecteurs du Trésor se sont succédé à la tête de ce poste comptable. Parmi eux, M. Abdoulaye DIOP ancien ministre chargé des Finances et M. Mamadou SARR, ci-devant Directeur général de la Comptabilité

publique et du Trésor.

Il faut rappeler que la Perception de Pikine a connu auparavant deux sites, toujours dans le souci de préserver la sécurité et le confort des agents. Pikine Icotaf et Cité Lobatt Fall ont ainsi abrité successivement les locaux de la Perception.

En termes d'effectifs, la Perception est constituée de vingt-quatre (23) agents de l'Etat dont un (1) inspecteur du Trésor, chef de poste, et d'un (1) contrôleur du Trésor ainsi que de vingt-quatre (24) agents communaux. Selon

le genre, les femmes, au nombre de treize (13) représentent 27,1 % de l'effectif total. En outre, la ville de Pikine a mis à la disposition du poste comptable cinquante-deux (52) collecteurs pour une meilleure exécution des missions du poste.

Notons également la présence de dix-sept (17) régisseurs de recettes qui sont nommés par le maire après avis conforme du Percepteur. Ces régisseurs de recettes procèdent à certains recouvrements de taxes au niveau des collectivités territoriales. Il convient de rappeler que les régies sont créées par arrêté du Maire.

Par ailleurs, la sécurité du poste est assurée, pendant la nuit, par un agent de la police et la journée par deux agents de la police et un élément de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP).

Confiance entre les Maires et le Payeur

Les autorités de la ville et des seize (16) communes (Dalifort, Diaguene-Sicap Mbao, Djeddah Thiaroye Kao, Guinaw Rail-Nord, Guinaw Rail-Sud, Keur Massar, Malika, Mbao, Pikine-Est, Pikine-Nord, Pikine-Ouest, Thiaroye Gare, Thiaroye-sur-Mer, Tivaouane Diacksao, Yeumbeul-Nord, Yeumbeul-Sud) apprécie à sa juste valeur les actes posés par les responsables de la DGCPT.

Les édiles de ces communes citées plus haut saluent unanimement la collaboration franche et sincère du Percepteur, M. Abdou Lahad LÔ qu'ils qualifient de partenaire avisé. Un bon conseiller financier. Et M. Abdoulaye THIMBO, Maire de la ville de Pikine, le dit sans circonlocutions : « je magnifie son humanité, sa modestie et sa disponibilité. J'ai des échos favorables sur sa façon de travailler,

BIO EXPRESS DU PERCEPTEUR

PARCOURS ACADEMIQUE

2005 : Brevet de l'Ecole nationale d'Administration

2003 : Diplôme d'Etude supérieure spécialisée (DESS) en Finance, Banque et Assurance (ISM)

2002 : Maîtrise en Sciences économiques, Option Analyse et Politiques économiques

1997 : Baccalauréat Série S1 - Lycée Malick Sall de Louga

POSTE
A LA UNE

PERCEPTION DE PIKINE

riche d'un personnel engagé et dynamique

ECHOS
DU TRÉSOR

ses relations avec les collectivités territoriales. Il nous donne entière satisfaction. M. LÔ est la personne la mieux indiquée pour nous apporter de bons conseils. C'est un homme courtois». Avouons-le : les portes de son bureau sont grandement ouvertes aux dix-sept (17) ordonnateurs et leurs collaborateurs notamment les secrétaires municipaux.

Sur les performances réalisées par la Perception, une nette amélioration a été notée. C'est ainsi que le taux de recouvrement de la Contribution économique locale - Valeur ajoutée (CEL-VA) pour l'année 2019 est de **95,23 %**. La prise en charge est de **2 023 004 297 FCFA**, le recouvrement de **1 926 546 954 FCFA**. Quant à la CEL- Valeur locative (CEL-VL), la prise en charge est de **2 310 575 590 FCFA**, le recouvrement de **2 280 598 861 FCFA** soit un taux de recouvrement de **98,70 %**.

Style de management apprécié

Tous les jours, s'il n'est pas pris par une urgence ailleurs, M. Abdou Lahad LÔ, en véritable chef, commence sa journée par un tour de ses services, pour d'abord, les salutations d'usage et ensuite pour l'imprégnation des conditions de travail des agents. Une fois au bureau, il tient avec son adjoint, une séance de débriefing sur les opérations de la veille avant de donner des instructions de la journée à son proche collaborateur. Tout au long de la journée, il traite les dossiers des dépenses et des recettes. Dans l'après-midi, le Payeur s'intéresse au traitement des courriers. Je réagis par rapport à l'urgence, nous déclare-t-il. Le dernier acte de la journée est relatif à la seconde vérification de la régularité des pièces et des opérations comptables après celle effectuée par ses agents.

M. Abdou Lahad LÔ rend un hommage appuyé à ses collaborateurs qu'il juge chevronnés car certains ont capitalisé une expérience allant de dix (10), quinze (15) à vingt (20) ans. C'est un personnel compétent, dévoué et loyal. C'est pourquoi sa démarche consiste à les responsabiliser, à les inclure dans toutes les actions de la Perception. Il les



M. Elimane Moussa SALL,
Coordonnateur Section Comptabilité et Caisse

écoute attentivement et positivement sans jugement. Se muant en psychanalyste, il essaie de discerner, distinguer et percevoir les émotions et les sentiments des uns et des autres. Les témoignages et l'élan de sympathie des travailleurs à l'endroit de M. LÔ en sont les preuves vivantes.

Entre la Perception et les services administratifs, aucun nuage dans leur relation. Le préfet et les sous-préfets des arrondissements de Dagoudane, des Niayes et de Thiaroye entretiennent d'excellents rapports de travail avec le poste comptable. Le service fiscal départemental n'est pas en reste. Ils collaborent dans le cadre du recouvrement des impôts enrôlés et dans l'organisation de l'impôt



EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

juillet 2015 à nos jours : Percepteur de Pikine

janvier 2012 A juillet 2015 : Percepteur de Mbacké

septembre 2009 à janvier 2012 : Receveur Percepteur Municipal de Ziguinchor

juillet 2008 à septembre 2009 : Fondateur de pouvoir du Trésorier Payeur régional de Ziguinchor

POSTE
A LA UNE

PERCEPTION DE PIKINE un personnel engagé et dynamique

ECHOS
DU TRÉSOR

synthétique dénommé contribution globale unique (CGU).

COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19), la Perception de Pikine, suivant les dispositions réglementaires arrêtées et conformément aux instructions du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, a adopté un certain nombre de mesures pour assurer la sécurité de ses agents et celle des usagers

du service public.

A cet effet, le responsable du poste comptable a mis en place un dispositif de mesures de barrières. C'est ainsi qu'à l'entrée, l'on doit procéder au lavage systématique des mains, avec une solution hydro-alcoolique. Des masques ont été également distribués au personnel. Les agents préposés à la sécurité veillent à l'application desdites mesures. Le fonctionnement du service n'a pas connu de relâchement. Le seul impact noté à cause

de la maladie est la baisse des recettes car l'équipe de recouvrement n'est pas sur le terrain.

L'autre ombre au tableau, ce sont les difficultés rencontrées en matière de recouvrement notamment dans la réception tardive des rôles.



Photo de famille du personnel de la Perception de Pikine

P
OSTE
A LA UNE

PERCEPTION DE PIKINE

riche d'un personnel engagé et dynamique

ECHOS
DU TRÉSOR

CRÉATION DÉCRET N° 68-730 DU 26-06-1968

PRÉNOMS ET NOM DES COMPTABLES	MATRICULE DE SOLDE	FONCTION	RÉFÉRENCE ACTES DE NOMINATION
Ibrahima TOURE	10 312/E	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 8337 du 29-06-1968
Gabriel SAGNA	10 274/Z	Inspecteur du Trésor	Arrêté de février 1971
Babacar NIANG	10 269/F	Inspecteur du Trésor	Arrêté n°643 du 29-01-1973
Alaji POUYE	19 644/B	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 7449 du 17-07-1974
Souleymane DIALLO	10 393/B	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 11540 du 14-09-1976
Ibrahima MBAYE	58 650/B	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 7082 du 04-07-1977
Ousmane NDAO	10 242/A	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 1575 du 14-02-1978
Mamadou Tidiane NIANG	41 568/I	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 6273 du 25-06-1981
Néné Mboup Dieng NDIAYE	363 808/P	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 6726 du 28-06-1985
Abdoulaye DIOP	370 067/E	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 8845 du 27-06-1987
Mayacine DIONGUE	373 303/G	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 7103 du 28-06-1990
Sékou SAMBOU	386 926/L	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 10 908 du 06-08-1992
Mamadou SARR	369 066/F	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 7289 du 01-08-1997
Mor GUEYE	500 862/A	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 10 961 du 19-12-2000
Bassirou TALL	507 299/J	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 2639 du 27-4-2006
Alassane DIA	602573/G	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 882 du 08-02-2008
Pape Vieux Malang DIEME	606 921/D	Inspecteur du Trésor	Arrêté n° 000022 du 05-01-2012
Abdou Lahad LO	611 515/C	Inspecteur du Trésor	Arrêté n°13920 du 15 juillet 2015



DECORATIONS 2020 D'AGENTS DE LA DGCPT

Monsieur Abdou SEYE, Inspecteur principal du Trésor, Conseiller Technique/DGCPT (Officier) ;

Madame Darietou NDIAYE, Secrétaire de direction, SG/MFB (Officier) ;

Madame Gogo BOCOUM, Secrétaire de direction, RGT (Chevalier) ;

Madame Fatou Gnilane FAYE, Secrétaire de direction, DCP (Chevalier).

NOMINATIONS AU MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Madame BASSINE THIARE DIONE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°611.508/G, est nommée Inspecteur des Finances, au Ministère des Finances et du Budget (décret n°2020-1265 du 3 juin 2020);

Monsieur BABA DIAWARA, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°616.205/D, est nommé Inspecteur des Finances, au Ministère des Finances et du Budget (décret n°2020-1266 du 3 juin 2020);

Monsieur Abdoulaye SADJI, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°515.389/E, est nommé Inspecteur des Finances, au Ministère des Finances et du Budget (décret n°2020-1267 du 3 juin 2020)

NOMINATIONS A LA DGCPT (COORDONNATEUR ET DIRECTEURS)

Monsieur Cheikh NDIAYE, Inspecteur Principal du Trésor, matricule de solde N°604.445/E, précédemment Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor au Ministère des Finances et du Budget, est nommé Coordonnateur de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, poste vacant (décret n°2020-1176 du 27 mai 2020);

Monsieur Abdoulaye FALL, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°510.575/A, précédemment Payeur général du Trésor, est nommé Trésorier général, Agent Comptable Central du Trésor à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor du Ministère des Finances et du Budget en remplacement de Monsieur Adama Racine SOW admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite (décret n°2020-1162 du 27 mai 2020);

Madame Mame Diama DIOUF, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°604.440/J, est nommée Payeur général à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor du Ministère des Finances et du Budget, en remplacement de Monsieur Abdoulaye FALL, appelé, à d'autres fonctions (décret n°2020-1163 du 27 mai 2020).

NOMINATIONS D'AGENTS COMPTABLES DANS LES ORGANISMES PUBLICS

Monsieur Amady BADIANE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°604.969/B, précédemment en service à la Trésorerie générale, est nommé Agent comptable du Secrétariat exécutif du 9ème Forum mondial de l'Eau (Arrêté n°3997 du 24 janvier 2020) ;

Monsieur Sidy Kaly TALLA, Agent Administratif, matricule de solde n°641.888/E, précédemment en service, Agent comptable de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE), est nommé Agent comptable de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSSN) (Arrêté n°9656 du 7 mai 2020);

Monsieur Mouhamat DIOUF, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°616081/R, précédemment en service, à la Direction de l'Informatique de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est nommé Agent comptable de l'Agence de Développement local (ADL) (Arrêté n°9657 du 7 mai 2020) ;

Madame Khady CARVALHO, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°620.742/ A, est nommée Agent comptable de l'Autorité nationale de Biosécurité (ANS), cumulativement avec ses fonctions d'Agent comptable de l'Agence Sénégalaise pour la Propriété industrielle et l'Innovation Technologique (ASPIT) (Arrêté n°9658 du 7 mai 2020) ;

Monsieur Nassirou Mahmoudou BA, Inspecteur du Trésor, matricule de solde 653.023/C précédemment Chef du Bureau de la Comptabilité à la Recette générale du Trésor est nommé Agent comptable de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE), en remplacement de Monsieur Sidy Kaly TALLA (Arrêté n°9659 du 7 mai 2020) ;

Madame Ndeye Coura TALL, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°516.923/Z, précédemment en service à la Direction du Secteur parapublic, est nommée Agent comptable du Centre national de Qualification professionnelle (CNQP), en remplacement de Monsieur Badara FALL (Arrêté n°9660 du 7 mai 2020)

AFFECTATION D'AGENTS DE LA DGCPT

Monsieur Alphonse Augustin Samgnow SENE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde 616.077/K, précédemment en service à la Recette Perception municipale de Dakar, est affecté à la Direction du Secteur parapublic (Note de service n°53-MFB-DGCPT-DAP du 28 mai 2020) ;

Monsieur Papa Aly SAMB, Contrôleur du Trésor, matricule de solde 620.758/F, précédemment Agent comptable avec rang de Premier Secrétaire à l'Ambassade du Sénégal à Accra, est affecté à la Direction du Contrôle interne (Note de service n°52- MFB-DGCPT-DAP du 28 mai 2020) ;

Monsieur Doudou WADE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde 616.084/0, précédemment Agent comptable avec rang de Premier Secrétaire à l'ambassade du Sénégal à Praia, est affecté à la Trésorerie générale (Note de service n°49-MFBDGCPT-DAP du 28 mai 2020);

Monsieur Cheikh Bamba NDIAYE, Comptable, matricule de solde 670 632/F, précédemment en service à



GESTION DU PERSONNEL

ECHOS DU TRÉSOR

l'Agence nationale des Ecovillages (ANEV), est affecté à la Direction de la Comptabilité publique (Note de service n°54-MFB-DGCPT-DAP du 28 mai 2020) ;

Monsieur Djiby DEM, Contrôleur du Trésor, matricule de solde 625.066/I, précédemment Agent comptable avec rang de Premier Secrétaire à l'Ambassade du Sénégal à Kuala Lumpur, est affecté à la Trésorerie Paierie pour l'Etranger (Note de service n°50-MFB-DGCPT-DAP du 28 mai 2020) ;

Monsieur Mamadou HANE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde 634.402/A, précédemment Agent comptable avec rang de Premier Secrétaire à l'Ambassade du Sénégal à Abidjan, est affecté à la Recette Perception municipale de Dakar (Note de service n°51-MFB-DGCPT-DAP du 28 mai 2020) ;

Monsieur Alioune Badara MAKALOU, Instituteur principal, matricule de solde 505.457/0, précédemment en service à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est affecté à la Direction du Secteur parapublic (Note de service n°55-MFB-DGCPT-DAP du 28 mai 2020) ;

Monsieur Ismaila FAYE, Cadre titulaire d'un Brevet de Technicien supérieur en Gestion (B2), matricule de solde 632 509/I, précédemment en service à la Direction de l'Administration et du Personnel, est affecté à l'Agence comptable des Grands Projets (Note de service n°46-MFB-DGCPT-DAP du 18 mai 2020) ;

Madame Ndeye Penda DIAGNE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde 513. 004/C, précédemment Agent comptable de l'Agence de Développement local (ADL), est affectée à la Direction de l'Informatique (Note de service n°44-MFB-DGCPT-DAP du 18 mai 2020) ;

Monsieur Mouhamadou Moustapha NDOUR, Commis d'administration, matricule de solde 631 940/A, précédemment en service à l'Agence comptable des Grands Projets est affecté à la Direction de l'Administration et du Personnel (Note de service n°47-MFB-DGCPT-DAP du 18 mai 2020) ;

Monsieur Abdou Kane SARR, Contrôleur du Trésor, matricule de solde 510 572/0, précédemment Agent comptable de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSSN), est affecté à la Trésorerie Paierie pour l'Etranger (Note de service n°45-MFB-DGCPT-DAP du 18 mai 2020) ;

Monsieur Mouhamadou Moustapha NDOUR, Commis d'administration, matricule de solde n°631.940 /A, en service à la Direction de l'Administration et du Personnel, est affecté au Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor.

"Ousmane SARR était l'incarnation de la loyauté, de la sincérité, de la fidélité et du courage."

M. SERIGNE AMADOU SEYE, inspecteur principal du Trésor de classe exceptionnelle à la retraite, a pris sa plus belle plume pour rendre hommage à son ami, condisciple, camarade de promotion M. Ousmane SARR Inspecteur principal du Trésor de classe exceptionnelle à la retraite, ravi à notre affection, le 20 mai dernier à l'Hôpital général Idrissa POUYE de Grand-Yoff (ex CTO) avant d'être inhumé à Touba. M. SARR fait parti de ces agents, ayant consacré leur énergie et leur savoir-faire pour le rayonnement de l'Administration du Trésor.

C'est un M. SEYE éploré qui ouvre à travers cet hommage le livre d'un long compagnonnage avec le défunt.

Ousmane était d'un commerce facile, toujours jovial, parfois taquin, naturellement prompt à donner de sages conseils souvent prodigués à l'issue d'anecdotes aussi croustillantes qu'édifiantes. N'est-ce pas lui qui a vulgarisé voire popularisé « SAS », sobriquet par lequel il me désignait ?

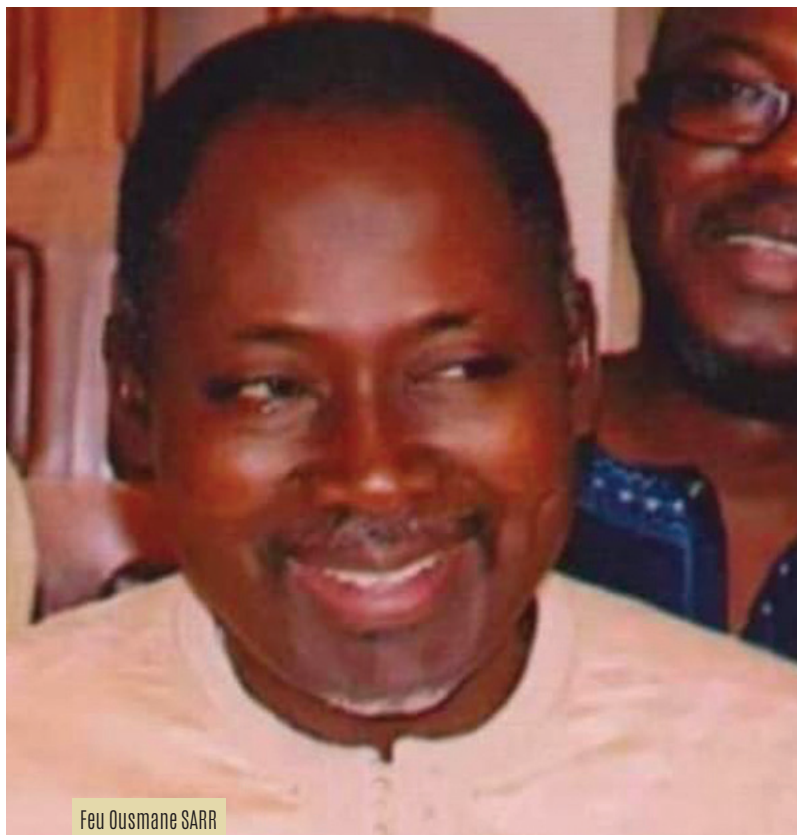
Il était aussi l'incarnation de la loyauté, de la sincérité, de la fidélité et du courage.

La disparition d'un être cher nous amène toujours à nous interroger et à réfléchir sur le sens de la vie, sur sa vanité, mais également sur l'énigme de la mort, sans jamais trouver les réponses voulues. Car, malgré les claires indications contenues dans les livres saints, on ne s'y habitue jamais. Doit-on la voir comme une fin ? Un commencement ? Un re-commencement ? Ou tout cela à la fois ? Subtil paradoxe, sublime équinoxe.

Il n'est guère aisé pour moi de parler d'Ousmane Sarr en dépit de notre compagnonnage qui a duré quasiment un demi-siècle. Un proverbe de chez nous ne dit-il pas

que « soppé dou seedé », au risque d'être subjectif ? Il se trouve qu'en raison justement de ce commun et long cheminement, nul, en dehors de sa famille, n'est mieux indiqué

que moi pour porter un témoignage sur l'homme : je ne saurais donc me dérober à cet exercice d'autant plus pénible que nos larmes n'ont pas encore séché.



Feu Ousmane SARR



GESTION DU PERSONNEL

HOMMAGE DE M. SERIGNE AMADOU SEYE A M. OUSMANE SARR

ECHOS
DU TRÉSOR

Lorsqu'en ce mois d'octobre 1973 marquant le début du « premier choc pétrolier » qu'a connu le monde, nos chemins d'adolescents se sont croisés sur les bancs d'une classe de 2nde, série B au Lycée technique Maurice Delafosse de Dakar, nous étions loin d'imaginer que le bail qui s'ouvrait ainsi ferait preuve d'une telle résilience. C'est en effet dans ce contexte que devait éclore la fleur de l'amitié qui, à force de résister aux vicissitudes et autres péripéties de la vie, aux vents forts et aux intempéries perturbatrices, aux affectations de l'un à l'autre bout du monde (Japon) puis celle de l'autre à l'autre bout du pays (Tamba), nous paraissait finalement immarcescible. Il est vrai qu'elle était portée par une tige d'une fermeté et d'une robustesse sans faille car coulée dans le marbre de la sincérité et de l'estime réciproque. Elle verra malheureusement son glas sonner en ce 20 mai 2020, 27^e nuit du mois béni de Ramadan, dite nuit du Destin, au moment crucial où la plupart de nos coreligionnaires musulmans, dans la ferveur paroxystique des derniers jours de jeûne, psalmodiaient les istikhfars et autres zikrs, pour implorer le Seigneur de leur accorder rémission et miséricorde. C'est en cet instant fatidique que, comme pour rester fidèle à sa réputation d'homme de mesure et de discrétion, nous a quitté Ousmane. Résonnent encore dans mes oreilles, les mots laborieusement sortis de la bouche de son neveu et

fidèle compagnon Ngor Sarr qui, au bout du fil et seulement quelques minutes après le triste événement, a tenu à m'en informer en ces termes : « Grand Sèye, sa waadji demna dé... ». Et à mon tour, après quelques instants d'abattement et d'incrédulité, de tenter de prononcer difficilement la formule « Inani-lahi wa ina ileyhi radjihoune ». Et, malgré l'heure tardive, d'essayer de relayer la triste nouvelle à un maximum de personnes afin de lui faire bénéficier des prières dites au cours de cette nuit spéciale, meilleure que mille mois.

Ousmane et moi, c'était deux destins que le sort avait décidé de lier à coup de concours de circonstances qui se sont tellement répétés que lui et moi en étions arrivés à la même conviction : plutôt que notre commune volonté, c'est Dieu qui, dans sa bonté infinie et dans son ordonnancement impeccable, avait voulu de ce compagnonnage. Ainsi, après les classes de seconde, première et terminale, nous obtînmes le baccalauréat en même temps et fûmes tous les deux orientés à l'alors Faculté des Sciences juridiques et économiques, département Sciences économiques, option Gestion des Entreprises. Après quatre années passées à nager ensemble dans les eaux tumultueuses mais épanouissantes de l'Université de Dakar devenue bien après Université Cheikh Anta Diop, nous décrochâmes le parchemin de maîtrise ès sciences économiques et ten-

tâmes ensemble le concours de l'ENA (ex: ENAM), que nous avons réussi. Détail significatif : nous étions, Ousmane et moi, classés ex aequo avec deux autres candidats à la sortie des résultats. Et lorsqu'il s'est agi d'opter pour une spécialité, nous étions trois à vouloir faire la nouvelle section « Enquêtes économiques » qui venait de s'ouvrir et qui donc, garantissait à ses sortants le statut de « pionniers » d'un corps nouvellement créé. Il se trouve que seule une place restait dans le quota réservé à cette section tant convoitée alors. Il fallait donc nous départager en recourant à un tirage au sort. La « main invisible » a ainsi décidé que mon compagnonnage avec Ousmane devait se poursuivre, la place tant prisée ayant été « gagnée » par l'autre, ce qui nous a amenés à opter pour le Trésor. Un choix qui, disons-le franchement, ne me déplaisait guère car me permettant en quelque sorte de « noyer » le chagrin qui m'avait habité quelques jours auparavant lorsque j'ai échoué au très sélectif concours de recrutement des cadres de la BCEAO, mon rêve d'alors. J'ai donc été réconforté lorsqu'un doyen, à ma question de savoir quelle était la section qui me garantissait un travail se rapprochant le plus de ce qui se fait à la BCEAO, m'a répondu « Trésor ! Pardi ! » avant d'ajouter ce commentaire sibyllin pour le profane que j'étais : « Au fait, le Trésor est une banque, c'est celle de l'Etat ! ». C'est reparti ainsi pour deux années encore passées ensemble dans une

classe : 2ème et 3ème années de ce qui s'appelait alors ENAM. Après 35 ans de service et après avoir tous les deux gravi les échelons jusqu'à culminer au grade ultime d'inspecteur principal du Trésor de classe exceptionnelle, nous avons été admis à faire valoir nos droits à une pension de retraite la même année.

Toutefois, il était écrit dans nos destins que le compagnonnage survivrait à notre carrière administrative. En effet, nous avons ensemble pris part à la belle aventure qui a conduit à la mise en place du cabinet de consultance "Experts Finances Associés Sénégal" (EFA-SEN) dont Ousmane était jusqu'à son rappel à Dieu, le responsable du Pôle Décentralisation et Développement local et auquel il a apporté, sans se ménager, son expertise, son expérience et son énergie. Ainsi, sur les dix membres fondateurs de EFA-SEN, il est le premier à rejoindre le royaume des cieux, nous plongeant du coup dans une profonde dérélliction, en attendant que nous l'y rejoignons, par le même décret divin.

La vie d'Ousmane n'a pas été un long fleuve tranquille, jalonnée qu'elle a été de défis immenses et d'obstacles majeurs qu'il a pu, à force de courage et d'abnégation, surmonter les uns après les autres avec bravoure, stoïcisme, impassibilité, sans jamais rien demander, sans jamais se plaindre. Mieux, il s'est toujours donné à fond pour assumer les fonctions, aussi

diverses qu'importantes, parfois dans des conditions extrêmement difficiles, forçant ainsi le respect de ses supérieurs et l'admiration de ses subordonnés.

Pour quelqu'un qui a perdu son père à l'âge de cinq (5) ans et qui a été condamné à devoir gérer une maladie contractée depuis sa tendre enfance, réussir un parcours académique aussi lisse puis une trajectoire professionnelle aussi belle et immaculée, aussi nimbée de prouesses, aussi auréolée de réussites, fait de lui un parangon de vertu, un exemple pour la nouvelle génération.

En effet, dans ce monde fuligineux déserté des valeurs cardinales en constant délitement, en ces temps de repères brouillés où l'avoir prime sur l'être, la vie d'Ousmane est un livre ouvert où chaque acte, fait et geste est marqué du sceau de la franchise, du don de soi, de l'éthique et de la générosité. Nous demeurons toutefois rassurés que ce qu'il a semé, en ses enfants et autres neveux, germera.

A ses enfants : Mignane (à qui nous souhaitons une longue vie conformément à la signification en sérère de ce doux nom poétique), à Mouhamed Mountakha qui porte le nom envié de l'illustre Khalif général des Mourides, à Babacar, Seynabou, Ndèye Arame et à tous les autres, à ses chères et courageuses épouses Charlotte et Mame Sèye dont l'entente voire la réelle complicité nous a ébloui

durant les obsèques, autre trait de caractère de leur défunt mari, à son neveu et complice Ngor SARR, à ses amis, à ses collaborateurs actuels et passés, nous réitérons nos condoléances les plus attristées. Nous comprenons et compatissons à l'immensité de votre douleur car vous avez perdu un symbole de droiture, un être amène, un père affable, un époux avenant, un oncle attentionné, un ami sincère, un partenaire loyal. J'y associe tous ses parents et voisins de Thiomby, son village natal, situé dans l'arrondissement de Sibassor, auquel il tenait tant.

Que la terre de Touba lui soit légère.

Puisse Allah le Tout Puissant le couvrir de Sa miséricorde, lui accorder rémission et félicité, lui ouvrir l'accès aux loges supérieures du Firdawsî promis aux plus valeureux de Ses fidèles et veiller sur sa famille.

Sérigne Amadou SEYE



Avec la COVID-19, actuellement, la tendance est au télétravail dans le monde. La mobilité, ou le nomadisme, dans le temps et dans l'espace, définira pour nous le télétravail. La propagation de la pandémie a fini par pousser plusieurs chefs d'entreprises soit à fermer leur entreprise soit à développer de nouvelles capacités d'adaptation. A ce titre, au Sénégal, l'Administration publique a privilégié le télétravail pour une continuité du service.

« ECHOS DU TRÉSOR » s'est intéressé à cette nouvelle façon de travailler.

Origine

Originaire des États-Unis, le télétravail ou telecommuting en anglais consiste à exercer ses tâches professionnelles à distance du lieu où le résultat du travail est attendu. C'est en 1950 que ce concept fit son apparition en Amérique par le mathématicien Norbert Wiener. Ce dernier relate l'histoire d'un architecte qui supervisait à distance la construction d'un immeuble aux

USA, et ce, à l'aide de transmissions de données. Et ce n'est qu'en 2002 que des millions de télétravailleurs sont recrutés en Europe.

Définition

Le télétravail est défini comme une forme d'organisation du travail dans laquelle un travail est effectué par un salarié hors des locaux de l'entreprise en utilisant les technologies de l'information et de la communication (ordinateur, téléphone, tablettes, etc.).

Le télétravail peut être régulier ou bien occasionnel. Pour qu'il puisse être correctement effectué, certaines exigences techniques de bases doivent être respectées, par exemple une connexion Internet est généralement requise.

Pour être considéré comme télétravailleur, la personne doit avoir le statut de salarié et doit impérativement travailler grâce à des technologies de l'information et de la communication. Les modalités d'exécution du travail doivent être régulières.

Objectifs

Les objectifs en seront les suivants:

- permettre au télétravailleur d'expérimenter de nouvelles pratiques, sans dégradation de ses résultats, ni accroissement indu de ses charges. Ceci suppose un back-office administratif ayant déjà largement intégré l'utilisation de l'intranet et de l'internet, la numérisation des informations et documents, le travail coopératif en réseau. Éventuellement dans le désordre au début, mais en acceptant les risques d'erreurs (il faut se lancer. On ne peut tout prévoir sans expérience concrète) ;
- assurer l'évaluation des résultats: suivi, discussion contradictoire et publique des résultats, mise en place d'un dialogue social renforcé. On mettra l'accent notamment sur les nouvelles responsabilités du télétravailleur, et sur le nouveau rôle des hiérarchies ;
- élargir le champ du télétravail : études de nouvelles modalités d'organisation élargissant le champ du télétravail à d'autres catégories d'agents ou de tâches, dans les mêmes conditions (suivi, évaluation, discussion contradictoire et publique des résultats). En parallèle, la complète informatisation et mise en réseau des postes de travail, la numérisation des documents et bases de données et d'informations seront poursuivis ;



- convaincre les usagers: l'accent sera mis, pour ce qui concerne l'extérieur, sur les nouveaux services rendus aux usagers, ainsi qu'au dialogue avec ces derniers.

Avantages et limites

Les avantages et les limites du télétravail sont liés à la productivité et à la qualité du travail, d'une part, et au bien-être personnel et à la cohésion de l'équipe, d'autre part.

1/ Avantages

Le télétravail, entre autres, permet:

- d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- de réduire les temps de trajet et d'accroître la productivité ;
- de bénéficier d'une plus grande autonomie dans la gestion des tâches ;
- de hausser la qualité de vie (stress, ...) du travailleur;
- de pouvoir concilier le travail et la vie de famille ;
- de réduire les dépenses pour l'entreprise et l'employé;
- de manager avec aisance et efficacité.

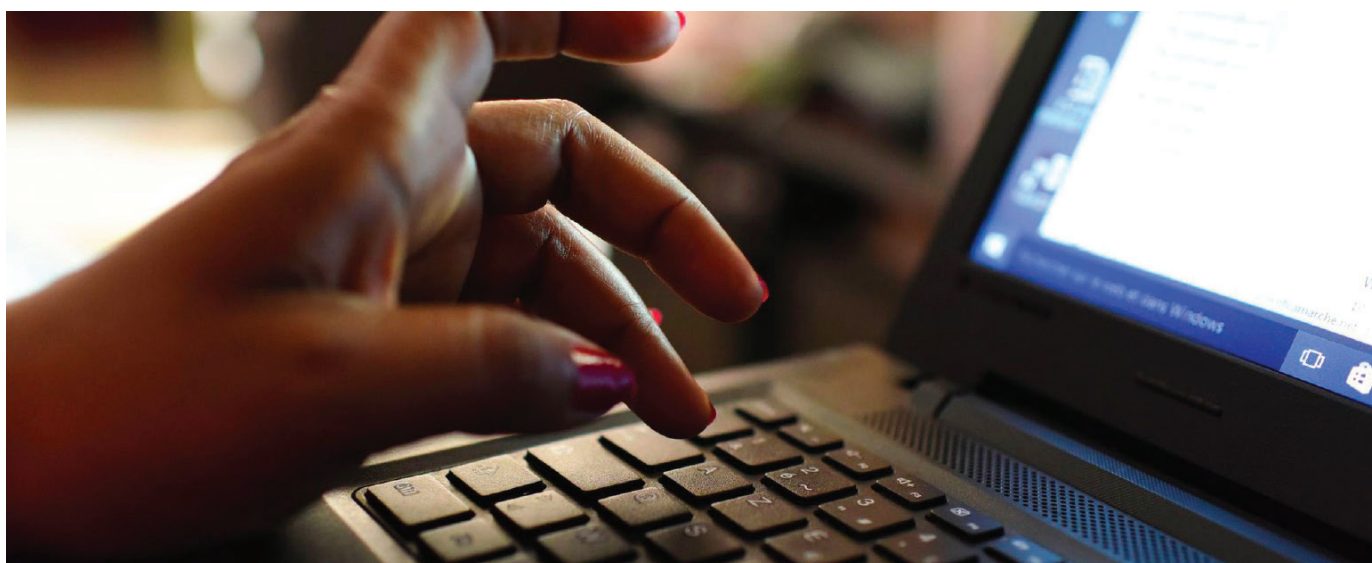
- de préserver l'environnement.

2/ Limites

L'employé travaillant de chez lui peut rencontrer quelques limites.

A savoir :

- un manque d'interaction ;
- une perte d'intérêt (procrastination) ;
- une indépendance excessive ou une perte de contrôle des agents ;
- un envahissement excessif du temps et des lieux de vie non-professionnels



SOURCES:

<https://www.senepius.com/opinions/le-teletravail-une-formule-plebisciter-par-tous>
<https://www.gainde2000.com/teletravail-une-voie-de-salut-pour-les-entreprises-face-au-covid-19/>
<https://cio-mag.com/senegal-ladie-propose-ses-outils-de-teletravail-a-ladministration/>
<https://www.secretaire-inc.com/covid-19-les-limites-du-teletravail/>
<https://www.sensoft.sn/?p=7638>
https://www.globalbusiness-gbg.com/gbg/fr/detail_magazine/covid-19-et-teletravail-au-senegal
www.ionos.fr/startupguide/productivite/quest-ce-que-le-teletravail/

Les outils nécessaires pour le télétravail

De grandes entreprises du monde ont demandé à leurs employés de rester chez eux pour travailler. Dès lors, avoir une disposition de télétravailler avec des outils permettant d'effectuer des tâches habituelles du bureau à partir de son domicile est une nécessité.

Ce qu'il vous faut à la maison

Pas facile de travailler chez vous comme si vous étiez au bureau. Néanmoins avec un peu d'organisation, il serait possible de s'y mettre.

Avant tout, il vous faut un coin dans la maison ou même dans votre salon, avec une table, un ordinateur, fixe ou portable ou encore un smartphone. Ainsi, une bonne qualité de connexion internet est important aussi. En plus de cela, il est recommandé de s'habiller comme si vous étiez au bureau. Car, cela vous permet de vous concentrer sur le travail.

Et selon les conseils *Guillaume Champeau*, il faut des astuces pour bien séparer la vie familiale de la vie professionnelle surtout si vous n'avez pas de bureau chez vous, de pièce où vous isoler.

« En appartement par exemple, vous pouvez changer la nappe de la table, différente pour la journée, et pour le repas le soir. Cela permet, psychologiquement, de séparer les choses. Il faut aussi s'imposer des horaires, pour rester dans un rythme qui fait qu'on se lève pour aller travailler et qu'on arrête son ordinateur à une certaine heure le soir. Évidemment, en ce moment, tout cela est un peu bousculé par les enfants que l'on garde à la maison », explique Guillaume qui a créé son entreprise il y a une vingtaine d'années depuis son domicile.

Outils en ligne utilisables

Certaines grandes entreprises ont déjà leurs outils de travail à distance. Cependant, si ce n'est pas le cas chez vous, voici une liste d'outils disponibles en ligne.

SLACK

Slack est très connu dans le cadre du télétravail. Cette plateforme de communication collaborative est utilisable sur ordinateur comme sur smartphone.

TRELLO

C'est un outil qui permet d'organiser des projets sous format tableaux. Ainsi, en temps réel, il est possible de voir ce que chacun est en train de faire.

ZOOM

Zoom est un site qui vous permet d'organiser des réunions avec un nombre de personnes pouvant aller jusqu'à cent personnes. Seulement, la durée maximum autorisée est de quarante minutes en version gratuite.

COLLABTIVE

Cet outil de gestion de projet est disponible avec plusieurs fonctionnalités. Vous avez la gestion de fichiers, le suivi des activités et des heures, les rapports d'heures, d'activités, de messages... Il est disponible dans une trentaine de langues. Évidemment, nous n'avons pas oublié les outils gratuits qui existent depuis des années bien sûr, avec lesquels vous pouvez effectuer des appels en vidéo : Meet de Google, Skype de Microsoft ou même FaceTime d'Apple.

Stockage de fichiers en ligne

Pour stocker et partager vos documents vous avez trois possibilités :

Avec votre compte GMAIL, utiliser Google Drive qui vous donne déjà jusqu'à 15 Go de stockage.

Avec DROPBOX, la version gratuite vous offre 2Go de stockage seulement. Cependant, il est possible d'avoir 500Go d'espace avec une version payante.

Google doc : cet outil est compatible avec tous les formats, il offre la possibilité d'écrire simultanément un document.

Planification de réunions

DOODLE : cet outil permet de créer un sondage, inviter des collaborateurs, de choisir un horaire, de comptabiliser les résultats et de confirmer la date d'une réunion.

MOREGANIZE : cet outil permet de planifier une réunion, créer une liste de tâches, créer un sondage.



POLITIQUE QUALITE

21 AOUT 2018



Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) est chargée, entre autres, de la centralisation et de la garde des fonds publics, du paiement de la dépense publique, de l'émission et de la gestion de la dette publique, de la tutelle financière du secteur parapublic, de la gestion de la trésorerie, de la tenue de la comptabilité de l'Etat et de la reddition des comptes publics. Ces missions sont au cœur de l'exécution des politiques publiques de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres organismes publics.

La DGCPT se positionne, en conséquence, au cœur de la stratégie de l'Etat pour l'amélioration de la situation économique, sociale et financière à travers un cycle vertueux de croissance durable fondé sur les principes de transparence, d'efficacité et de consolidation budgétaire. Cela passe indubitablement par une réingénierie et une adaptation des processus à l'exigence des usagers à disposer d'un service public accessible, ouvert, transparent et performant qui constitue de nos jours une exigence citoyenne.

La prise en charge de ces préoccupations tient compte de l'environnement actuel particulièrement marqué par :

- la volonté des plus hautes autorités du pays à moderniser l'administration publique en droite ligne des orientations du Plan Sénégal Emergent;
- la définition et l'adoption d'un cadre de management stratégique de la DGCPT à travers le Plan de Développement Stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT) ;
- la signature d'un Contrat de Performance pluriannuel qui contient, entre autres, des engagements en terme d'amélioration de la qualité des prestations de service public.

Dans ce contexte, le Trésor public s'est engagé dans une démarche nouvelle en intégrant une culture qualité dans l'exécution de chacune de ses missions. Cette démarche a abouti à la certification ISO 9001 version 2015 de la Recette générale du Trésor (RGT), une première dans l'administration publique sénégalaise.

Pour la consolidation de ce résultat, les objectifs ci-après sont fixés :

1. moderniser le système d'information et améliorer les processus clefs en vue de faire respecter tous les engagements de qualité de service;
2. fiabiliser les opérations comptables en assurant leur traçabilité et leur reddition ;
3. rationaliser la trésorerie de l'Etat par la modernisation de nos moyens de paiement afin de mieux satisfaire les créanciers et fournisseurs de l'Etat ;
4. offrir à tous les déposants du Trésor public un service d'accueil de qualité et un traitement diligent de leur dossier ;
5. maintenir notre haute capacité de gestion de la dette publique et atteindre un niveau d'endettement optimal et sans risques eu égard à la soutenabilité et à la visibilité.

Ainsi, je m'engage à appuyer et à élargir la démarche qualité au niveau du Trésor public. J'apporterai tout le soutien nécessaire à la pérennisation et à l'amélioration continue de notre démarche qualité dans le respect des exigences légales et réglementaires.

J'engage tous les agents et services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor à participer à l'effort commun de transparence, d'ouverture et de rigueur dans la mise en œuvre réussie de notre système de management de la qualité gage de notre adhésion au renouveau du service public et de la modernisation de l'Etat.

**Le Directeur général de la Comptabilité
publique et du Trésor**



RESPECTONS CES MESURES SIMPLES POUR EVITER **LE CORONAVIRUS - COVID -19**



●
SE LAYER
RÉGULIÈREMENT LES
MAINS À L'EAU ET
AU SAVON

OU



●
UTILISER
UNE SOLUTION
HYDRO - ALCOOLIQUE

SNEIPS - Mars 2020



●
SE COUVRIR LE NEZ ET
LA BOUCHE AVEC UN
MOUCHOIR À JETER POUR
TOUSSER OU ÉTERNUER



●
JETER
LE MOUCHOIR
DANS UNE POUCELLE



●
À DÉFAUT DE MOUCHOIR
TOUSSER ET ÉTERNUER
DANS LE CREUX DU COUDE

ENSEMBLE , NOUS VAINCRONS LE CORONAVIRUS



Communiqué

Dans le cadre du financement de la lutte contre le COVID 19, l'Etat du Sénégal a lancé un appel à la solidarité nationale et internationale.

A cet effet, un compte bancaire numéro :

SN0000100100000006025215/CODE BIC BCEAO : BCAOSNDA

Intitulé « Compte spécial fonds coronavirus/Covid-19 » est ouvert, au nom du Trésorier général du Sénégal, dans les livres de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour recueillir les différentes contributions.

Les modalités de versement des contributions sont fixées comme suit :

- **virement depuis l'étranger** (hors UEMOA) indiquer le compte n°: SN000 01001 000000060252 15 CODE BIC : BCAOSNDA

Intitulé « *Compte spécial fonds coronavirus/Covid-19* ».

- **virement national et autres pays UEMOA** indiquer le compte n° : SN750 01010 000003683106 74 Code BIC : TRPNSND1

Intitulé « *FORCE COVID-19* »

- **versement en espèces ou remise de chèques** : auprès de tous les guichets du Trésor Public sur tout le territoire national. Les chèques sont libellés à l'ordre du Trésorier général du Sénégal Covid-19.

Toutes les contributions se feront contre délivrance d'un reçu bancaire, d'une quittance du Trésor ou tout autre document en tenant lieu pour les versements effectués auprès de ses guichets.

Pour toute information complémentaire, veuillez appeler au :

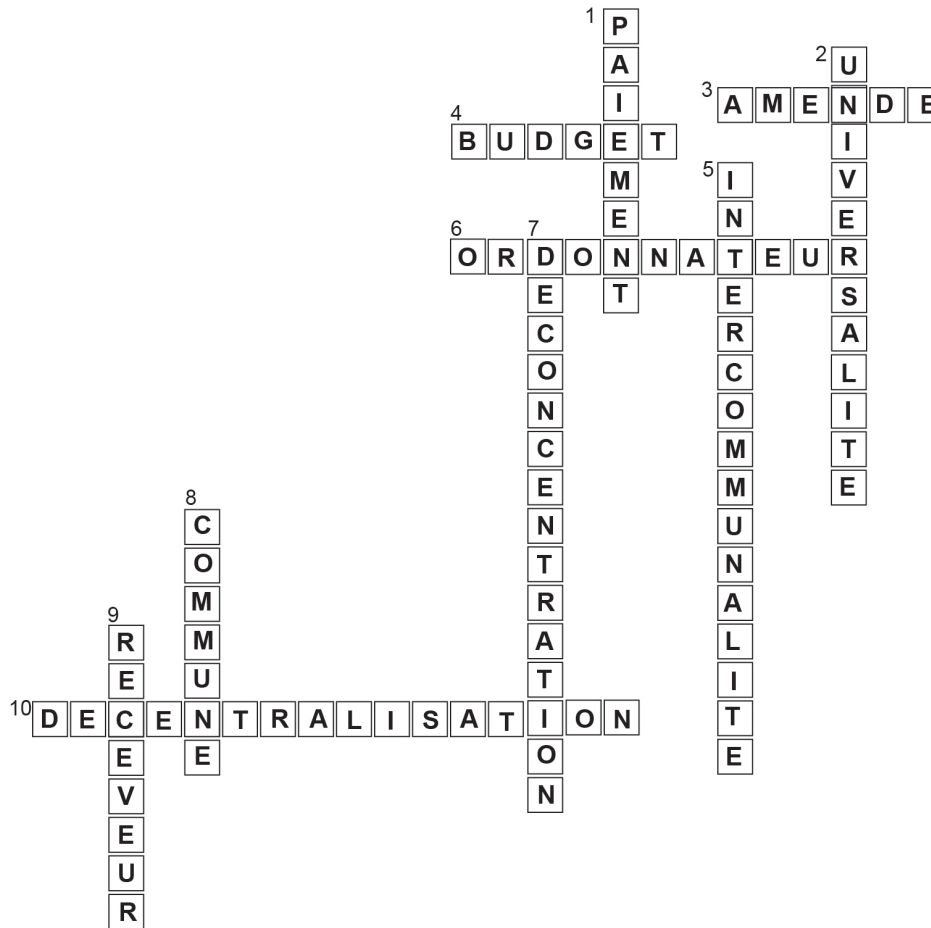
- Secrétariat Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor : +221 33 849 91 52
- Secrétariat Trésorerie générale : +221 33 849 91 57.



MOTS CROISES

Solution EDT5

ECHOS
DU TRÉSOR



Horizontal

- 3 somme d'argent versée à la collectivité territoriale suite à une infraction
- 4 état prévisionnel des dépenses et recettes d'une collectivité territoriale pour une année donnée
- 6 personne chargée de prescrire, au nom de la collectivité territoriale, l'exécution des dépenses et recettes publiques inscrites au budget
- 10 délégation de compétences à des agents ou organismes appartenant à l'administration d'État et placés au niveau des circonscriptions locales administratives

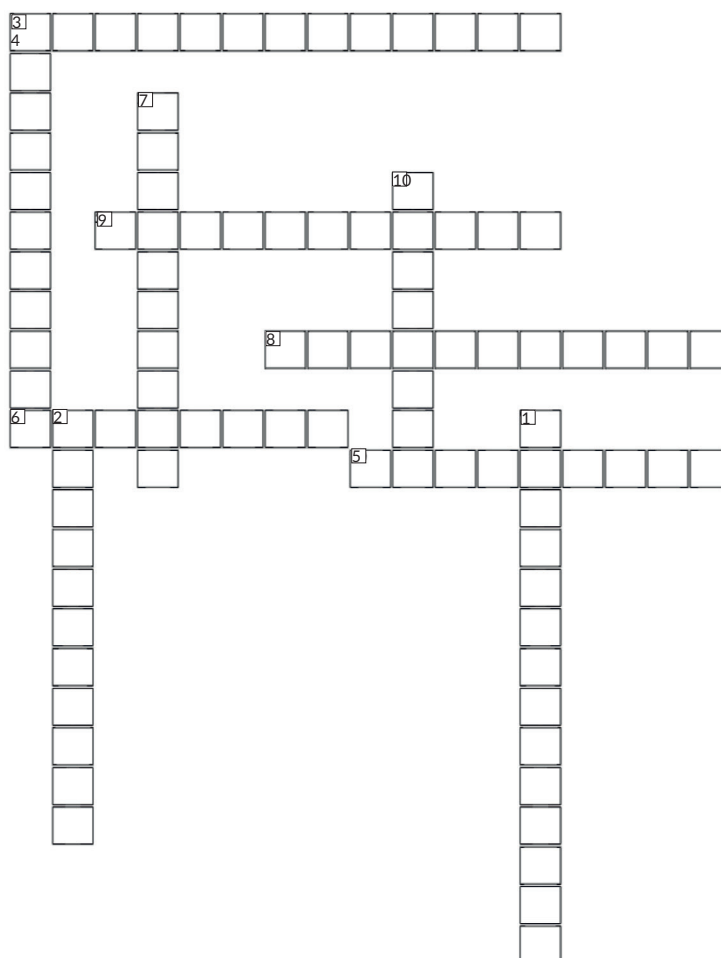
Vertical

- 1 acte par lequel le débiteur se libère de son créancier
- 2 principe budgétaire selon lequel toutes les recettes doivent servir à toutes les dépenses
- 5 regroupement de collectivités territoriales au sein d'organismes de coopération pour la gestion commune de certains services publics locaux ou la conduite collective de projets de développement local
- 7 action qui consiste en un transfert de pouvoirs de l'État vers des personnes morales de droit public distinctes de lui
- 8 plus petite subdivision administrative du territoire, administrée par un maire
- 9 Comptable public chargé de l'encaissement des recettes de la collectivité territoriale

MOTS CROISES

COVID-19

ECHOS
DU TRÉSOR



Horizontal

3 - envahissement d'un organisme contagion ou d'un milieu par des agents pathogènes ou des polluants

5 - action de vérifier la présence ou non d'une maladie

6 - lorsque de nombreuses personnes d'une communauté tombent soudainement malades

8 - technique utilisé afin d'effectuer les tâches professionnelles depuis chez soi

9 - disposition prise pour prévenir la transmission d'une maladie en séparant et en limitant les mouvements des personnes qui ont été exposées à une maladie contagieuse

Vertical

1 - personne qui a une maladie, mais ne présente aucun symptôme
2 - situation de restriction de mouvement, de travail et de voyage imposées à toutes les personnes d'une communauté pour des raisons de santé ou de sécurité publique

4 - médicament prescrit depuis plusieurs décennies contre le paludisme

7 - période qui s'écoule entre le moment où une personne est infectée par une maladie et celui où elle commence à présenter des symptômes

10 - lorsqu'une maladie touche une très grande population, s'étant propagée d'une communauté à plusieurs pays à travers le monde

ECHOS DU TRÉSOR 

Bulletin trimestriel Trésor public N°001



Le Trésor félicité pour la qualité de ses services rendus aux usagers par le MEFP

DOSSIER
La certification ISO 9001, version 2015, de la RGT

TRESOR NEWS
Préparation du PDGAT 2019-2023 : pour un Trésor encore performant

NOTRE TRESOR
Rencontre avec **Abdou Dioul** Chef de la DEES : à cœur ouvert 

ECHOS DU TRÉSOR 

Bulletin trimestriel Trésor public N°002 - Janvier 2019

TRESOR NEWS
OFILOC, un outil pour l'amélioration de la qualité de tenue de la comptabilité des collectivités territoriales.

EDITO
La DOOPT, un leadership de qualité 

NOTRE TRESOR
Vis ma vie de : **Trésorier général de la DOOPT Adama Racine Sow** parle des innovations de sa direction 

CLIN D'OEIL
Néné Mboup Ndiaye Dieng, inspecteur du Trésor à la retraite une femme de valeur 


Réforme des Finances publiques
Le Trésor met au point les règles de la nouvelle comptabilité de l'Etat

ECHOS DU TRÉSOR 

Bulletin trimestriel Trésor public N° 0003 - juillet 2019


LE TRÉSOR A L'ÉCOUTE DES USAGERS





ECHOS DU TRÉSOR 


Magazine trimestriel du Trésor N° 0004 - Décembre 2019


REFORME DES FINANCES PUBLIQUES



LE TRÉSOR FIN PRÊT POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

L'AMICAL DES INSPECTEURS DU TRÉSOR AU CHEF DES FINANCES MALIÈRES 

M. BANKA Cissé, nouveau SG du SYNDICAT UNIQUE DES TRAVAILLEURS DU TRÉSOR (SUT) 

ENTRETIEN AVEC M^{ME} NÉNÉ MBOUP NDIAYE DIENG, INSPECTEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE À LA RETRAITE 

ECHOS DU TRÉSOR 

Magazine trimestriel du Trésor N° 0005 - Mars 2020

GESTION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



SIGNATURE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT
UN SOUFFLE NOUVEAU DANS LES RELATIONS ENTRE LE TRÉSOR ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

POSTE
Perception de Mbour : environnement de travail amélioré

ZOOM SUR
La Direction du Secteur public local

CLIN D'OEIL
Rencontre avec Mme SEYE Fatou Bintou Sambé Trésorier Payeur régional de Fatick



Certificat

Certificate

N° 1/.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

Recette Générale du Trésor

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTIONS COMPTABLES, RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES, PAIEMENT DE DÉPENSES DE L'ÉTAT.

PRODUCTIONS ACCOUNTANTS, COVERING OF PUBLIC REVENUES, PAYMENT OF GOVERNMENT EXPENDITURE

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

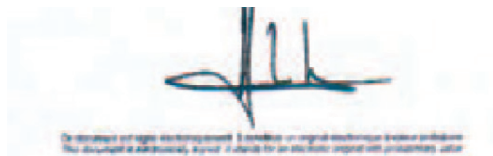
ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

13 bis, Boulevard Djily Mbaye Dakar Sénégal

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

Jusqu'au
until



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n°4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n°4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr. AFAQ est une marque déposée.
AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0566.7/11-2014

TRÉSOR PUBLIC

